

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 - Tél. : 21-37-18 - Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ORDONNANCES

1979

27 déc. - Ordonnance n° 79-27 constituant loi de finances pour la gestion 1980;

**ORDONNANCE N° 79-52 du 27 décembre 1979 constituant
Loi de Finances pour la gestion 1980**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du Ministre des Finances et de l'Economie,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967;

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967;

Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE:

Première Partie

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Titre I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier - Sont, pour la gestion 1980, réglées conformément aux dispositions de la présente ordonnance les opérations en recettes et en dépenses du Budget Général, du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo, ainsi que celles affectées aux comptes spéciaux du Trésor.

Titre II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Art. II - Sous réserve des dispositions de la présente ordonnance applicables à compter du 1^{er} janvier 1980, continueront à être opérées, pendant l'année 1980 conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du 31 décembre 1979,

- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés à l'Etat,

- la perception de tous impôts, produits et revenus affectés aux collectivités territoriales, aux établissements publics et aux organismes dûment habilités.

Art. III – Sont passibles des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la Loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts ou taxes publiques ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits détenus par les services ou établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales.

En aucun cas, les marchés ne remplissant pas les conditions d'une convention internationale ne pourront stipuler des exonérations de droits fiscaux ou douaniers.

Art. IV – Les factures produites à l'appui des documents d'importation aux fins de dédouanement des marchandises et d'homologation des prix, pour être recevables, doivent être celles délivrées et signées par le producteur ou le fournisseur réel des marchandises.

Art. V – **Modification du Code des Impôts Directs**

Les articles 3, 5, 70, 150 et 174 des titres I et III du Code des Impôts Directs sont modifiés comme suit:

Art. 3 –

A) **Exemptions permanentes**: – Supprimer le 6°.

Art. 5 – 3° §.

– Supprimer: Dans tous les cas, ils ne sont déductibles que dans la limite de 3% du chiffre d'affaires annuel.

Art. 70 – Supprimer: à l'exception de ceux exclus du bénéfice de la déduction par une disposition particulière (BIC + BNC).

Art. 118 – Supprimer: Paragraphe 19.

Art. 150 – Ajouter: Les commerçantes ordinaires définies au 1^{er} alinéa et parmi elles, celles non encore concernées par les dispositions des 2^o et 3^o alinéas du présent article, restent redevables d'une Taxe complémentaire de Patente fixée à 10 000 francs cfa par tranche inférieure ou égale à 10 millions de francs d'achats. Cette taxe ne porte que sur la fraction d'achats qui dépassent 10 millions de francs.

Art. 174 – La prise en compte des sommes payées dans les charges déductibles par les entreprises installées au Togo au titre des traitements, salaires, indemnités, émoluments y compris la valeur des avantages en nature, qu'elles soient ou non soumises à la taxe progressive, ainsi que les commissions, honoraires et courtages payés à des tiers, donne lieu au versement d'une contribution forfaitaire égale à 6% des sommes payées au profit du Trésor, à la charge des dites entreprises.

Chapitre 5 – **Taxe d'Entretien du Réseau Routier (TERR)**

Art. 187 – Il est institué au profit du Budget Général une taxe dénommée «Taxe d'Entretien du Réseau Routier» (TERR). Cette taxe est due sur chaque véhicule immatriculé en République Togolaise par tout particulier exerçant soi-même et/ou par l'intermédiaire de tiers l'activité de transports de personnes ou de marchandises et/ou du bétail à but lucratif et ne tenant pas de comptabilité complète et régulière.

Art. 188 – Sont exemptés de la TERR:

- 1°) Les véhicules immatriculés au nom de la République Togolaise;
- 2°) Les véhicules automobiles de tourisme à usage privé;
- 3°) Les véhicules immatriculés hors de la République Togolaise et circulant occasionnellement sur le territoire national;
- 4°) Les véhicules en transit international circulant sous le couvert d'un acquit à caution de douane;
- 5°) Les véhicules hors d'usage sous réserve de déclaration préalable au Service des Impôts;
- 6°) Les véhicules spécialement aménagés pour une utilisation autre que le transport (camion-échelle, camion-grue...);
- 7°) Les tracteurs à usage agricole.

Art. 189 – La base de la taxe (TERR) est un chiffre d'affaires annuel forfaitaire déterminé comme suit:

A – **Transport de personnes**

- 1°) Véhicules automobiles de 5 places:
chiffre d'affaires annuel: 600 000 F Cfa.
- 2°) Véhicules automobiles de 5 à 9 places:
chiffre d'affaires annuel: 900 000 F Cfa.
- 3°) Autobus et véhicules transformés: plus de 9 places à 20.
chiffre d'affaires annuel: 1 350 000 F Cfa.
- 4°) Autobus et véhicules transformés de plus de 20 places.
chiffre d'affaires annuel: 2 025 000 F Cfa.

B – **Transport de marchandises et de bétail**

- 1°) Véhicules automobiles de 0 à 2 tonnes:
chiffre d'affaires annuel: 900 000 F Cfa.
- 2°) Véhicules automobiles de plus de 2 tonnes à 5 tonnes:
chiffre d'affaires annuel: 1 350 000 F Cfa.
- 3°) Véhicules automobiles de plus de 5 tonnes à 10 tonnes:
chiffre d'affaires annuel: 2 025 000 F Cfa.
- 4°) Véhicules automobiles de plus de 10 tonnes à 20 tonnes:
chiffre d'affaires annuel: 3 037 000 F Cfa.
- 5°) Véhicules automobiles de plus de 20 tonnes:
chiffre d'affaires annuel: 4 556 000 F Cfa.

Art. 190 – Le taux de la taxe est fixé à 10% du chiffre d'affaires annuel.

Art. 191 – La taxe est due trimestriellement. Elle est perçue par le Service des Impôts.

Art. 192 – Les infractions aux présentes dispositions sont établies soit par procès-verbal, soit par tout autre moyen de preuve. Elles sont constatées par les Agents du Service des Impôts, et par tous agents assermentés chargés du contrôle de la circulation routière ou de la réglementation en matière de transports.

Art. 193 – Sont notamment considérés comme des infractions :

- 1° – Le défaut du titre de paiement de la TERR;
- 2° – La possession d'un titre de paiement de la TERR ne correspondant pas au type de véhicule utilisé;
- 3° – Le transport à titre onéreux de personnes avec un véhicule démuné des autorisations nécessaires.

Dans les infractions figurant aux 2° et 3°, les véhicules sont considérés comme démunés de titre de paiement de la TERR et les droits compromis sont égaux à la taxe due.

Les infractions sont passibles d'une amende égale au double des droits compromis. Elle est immédiatement exigible.

Le véhicule en contravention peut être saisi en garantie du paiement des droits et de l'amende.

Art. 194. – Quiconque aura refusé d'obéir aux injonctions des fonctionnaires et agents chargés de l'application ou du contrôle de la TERR, quiconque de quelque manière que ce soit les met dans l'impossibilité d'accomplir leurs fonctions, les aura injuriés, ou se sera livré à des voies de fait à leur égard sera passible d'une amende allant de 50 000 à 500 000 francs Cfa sans préjudice des peines prévues aux articles 209, 212 et 214 du Code pénal.

Art. 195 – Il est enjoint aux autorités civiles et militaires de prêter aide, appui et protection, aux fonctionnaires et agents chargés de l'application de ladite taxe lorsqu'elles en seront requises.

Art. 196 – Le Ministère Public exercera d'office les poursuites judiciaires contre ceux qui se seront rendus coupables des infractions prévues à l'article 194.

Art. 197 – Une circulaire d'application précisera les modalités pratiques de contrôle et de recouvrement de la TERR.

Art. VI – **Modification du tarif officiel des douanes**

1° – **Les cigarettes :**

Le droit fiscal d'entrée de la sous-position 24-02 A4 du Tarif est modifié comme suit :

24-02 A4	: Cigarettes	
24-02 A4 a:	Cigarettes de marque Nationale	
	Gauloise, Viking et Menthola	300 F le Kg net
24-02 A4 b:	autres	400 F le Kg net.

2° – **Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire**

Les médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire de la position 30-03 du Tarif Officiel des Douanes sont exonérés de la Taxe Forfaitaire Représentative des Taxes sur les Transactions (TFRTT) à l'importation.

3° – **Chaussures et parties de chaussures :**

Le chapitre 64 du Tarif Officiel des Douanes est exonéré du Droit Fiscal de sortie et de la Taxe Forfaitaire Représentative des Taxes sur les Transactions (TFRTT) à l'exportation.

4° – **Parties, pièces détachées et accessoires de véhicules repris aux N°s 87-09 à 87-11 inclus :**

Les parties, pièces détachées et accessoires de véhicules de la position 87-12 du Tarif Officiel des Douanes sont exonérés de la Taxe Forfaitaire Représentative des Taxes sur les Transactions (TFRTT) à l'importation.

Art. VII – **Modification du Tarif du Droit fixe de l'article 199 du Code de l'Enregistrement**

La Réglementation concernant les droits d'Enregistrement et du Timbre annexée à la délibération N° 1/CP/ATT du 17 décembre 1952 est modifiée à compter du 1^{er} janvier 1980 ainsi qu'il suit :

« Le tarif du droit fixe des actes énumérés à l'article 199 est porté à 1 000 F à l'exception de ceux constatant des ventes à crédit des Véhicules Tracteurs Automobiles ou Tracteurs Agricoles dont le tarif est porté à 3 000 F ».

Art. VIII – Les ressources affectées au Budget Général pour la gestion 1980 sont évaluées à la somme de 67 274 711 francs. Cette évaluation correspond aux produits de la République conformément au développement qui en est donné à l'état A annexé à la présente ordonnance.

Art. IX – Les ressources affectées au Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo sont évaluées à la somme de 965 762 000 francs cfa conformément au développement qui en est donné à l'état C annexé à la présente ordonnance.

Art. X – Les ressources affectées aux comptes d'affectation spéciale sont évaluées à la somme de 1 108 350 000 francs cfa conformément au développement qui en est donné à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XI – Les ressources affectées au Budget d'investissement sont évaluées à la somme de 7 401 480 000 francs cfa.

Titre III

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Art. XII – Le plafond des crédits applicables au Budget Général de la gestion 1980 s'élève à la somme totale de 67 274 711 000 francs.

Ce plafond de crédit s'applique :

– aux dépenses ordinaires des services civils	54 936 699 000 F
– aux dépenses ordinaires des services militaires	4 936 532 000 F
– aux dépenses en capital	7 401 480 000 F

Art. XIII – Le plafond des crédits applicables au Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo gestion 1980 s'élève à la somme totale de 965 762 000 francs cfa.

Art. XIV – Le plafond des crédits ouverts au titre des comptes d'affectation spéciale s'élève pour la gestion 1980 à la somme totale de 1 108 350 000 francs conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Art. XV – Les découverts ci-après sont autorisés pour la gestion 1980 conformément à l'état E annexé à la présente ordonnance.

a) – Comptes de Commerce	Découverts	Recettes
Fonds d'approvisionnement Togopharma	-	-
Fonds d'approvisionnement en matériels et produits phytosanitaires	-	-
Fonds de roulement Pharmacie d'approvisionnement des Services des Industries Animales	5 000	5 000
Cession des Travaux et Fournitures des CFT	60 000	80 000
Adjudication recettes et dépenses dossiers d'appel d'offre	2 000	4 000
Fonds de Roulement des CFT	65 000	-
Opérations réalisées au profit du Tiers-Port de Lomé	-	-
Exploitation routière des CFT	-	-
Opérations CIMAO des CFT	40 000	40 000
Total des comptes de Commerce	172 000	129 000

b) – Comptes d'Avance	Découverts	Recettes
Avances pour achat de véhicules	12 000	2 000
Fonds de Roulement EDITOGO	35 000	-
Avances à la SOTEXIM	-	-
Avances à la CEET	-	-
Avances Exceptionnelles du 13 janvier	20 000	20 000
Avances pour achat de Wagons Bennes	-	-
Avances à l'Office Togolaise des Phosphates	-	-
Avances à la SOTOMA	-	-
Total des découverts autorisés =	239 000	151 000

soit une charge maximale brute de 88 000 000 de francs cfa résultant de la gestion des comptes spéciaux énumérés ci-dessus.

Art. XVI – Le plafond des crédits de paiement ouverts au Budget d'Investissement pour l'année 1980 s'élève à la somme de 7 401 480 000 frs.

Art. XVII – Il est interdit aux autorités administratives régulièrement habilitées d'engager des dépenses publiques, de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles précédents à moins que ces mesures ne résultent de l'application des lois existante ou des dispositions de la présente ordonnance. Le Ministre des Finances, Ordonnateur unique et le Contrôleur Financier du Budget de l'Etat sont chargés de l'application de la disposition ci-dessus.

Titre IV

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES RECETTES ET DES CHARGES

Art. XVIII – Le résultat des opérations du Budget Général de l'Etat pour la gestion 1980 est évalué comme suit :

– Recettes	67 274 711 000 Frs
– Dépenses	67 274 711 000 Frs

Art. XIX – Le résultat des opérations du Budget Annexe des CFT est évalué comme suit :

– Recettes ordinaires =	585 397 000 Frs
– Recettes extraordinaires =	380 365 000 Frs
– Dépenses =	965 762 000 Frs

Art. XX – Le résultat global de la gestion des comptes d'affectation spéciale pour l'année 1980 est évalué ainsi qu'il suit :

– Ressources =	1 108 350 000 Frs
– Charges =	1 026 000 000 Frs
– Excédent des ressources =	82 350 000 Frs

Art. XXI – Le résultat des opérations du Budget d'Investissement pour l'année 1980 est évalué comme suit :

– Recettes =	7 401 480 000 Frs
– Dépenses =	7 401 480 000 Frs

Art. XXII – Les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations prévues à l'article XVI seront couvertes soit par des ressources de Trésorerie, soit par des ressources d'emprunts que le Gouvernement est autorisé à contracter en particulier par des émissions de bons du Trésor ou par des avances de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Deuxième Partie

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

Titre I

BUDGET GENERAL

Art. XXIII – Au titre des dépenses ordinaires de fonctionnement, il est ouvert un crédit de francs à savoir :

– au titre I – Dette Publique et Viagère :	15 022 418 000 Frs
– au titre II – Assemblée Nationale :	73 600 000 Frs
– au titre III – Ministères, Cour Suprême et Services :	33 227 151 000 Frs
– au titre IV – Interventions de l'Etat :	11 550 062 000 Frs

Titre II

BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DU TOGO

Art. XXIV – Le montant des crédits ouverts pour la gestion 1980 au titre du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo est fixé à 965 762 000 frs conformément à la répartition par divisions, chapitres et articles qui en est donnée à l'état D annexé à la présente ordonnance.

Titre III

COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Art. XV – Le plafond des crédits ouverts aux Ministères pour l'année 1980 au titre des comptes d'affectation spéciale

est fixé à la somme de 1 108 350 000 frs conformément à la répartition par compte qui en est donné à l'état E annexé à la présente ordonnance.

Titre IV

Art. XXVI – Les crédits de paiement ouverts aux Ministères au titre du Budget d'Investissement sont plafonnés pour l'année 1980 à 7 401 480 000 francs.

Art. XXVII – La clôture du Budget Général et du Budget Annexe des Chemins de Fer du Togo de la gestion 1980 est fixée au 31 décembre 1980.

Art. XXVIII – La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de la République Togolaise.

Lomé, le 27 décembre 1979
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Général G. EYADEMA

RECAPITULATION DES RECETTES

(en milliers de francs CFA)

I – Impôts	59 183 803
II – Produits des Exploitations Industrielles et des Services	1 975 090
III – Revenus du Domaine	83 347
IV – Produits Divers	532 471
V – Recettes d'Ordre	-
VI – Produits des Participations financières de l'Etat	4 000 000
VII – Recettes Extraordinaires	1 500 000
TOTAL GENERAL DES RECETTES	67 274 711

SITUATION DES RECETTES

§-1 – Impôts

A – PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

1 – Impôts sur les bénéfices industriels, agricoles et commerciaux	
a – Offices Togolais des Phosphates	13 500 000
b – Offices des Produits Agricoles du Togo	3 200 000
c – Autres	3 600 000
Total 1	20 300 000
2 – Taxes progressives sur traitements et salaires	3 100 000
3 – Impôts sur les bénéfices non commerciaux	22 000
4 – Impôts généraux sur le revenu	110 000
5 – Patentes et licences	65 000
6 – Majoration de 10% pour paiement tardif	12 000
6 bis Recettes des exercices antérieurs	2 500 000
7 – Taxes immobilières	140 000
Total A	26 249 000

B – PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

a – Produits liquidés par l'Administration des Douanes

8 – Droit d'importation	6 696 243
9 – Droit d'exportation	1 400 066
10 – TFRTT à l'importation	7 881 325
11 – TFRTT à l'exportation	2 441 318
11 bis Taxe spéciale à l'exportation	1 886 044
12 – Taxe de recherche et de conditionnement	102 769
13 – Taxe de timbre Douanier	690 130
14 – Amende Confiscation et Produits de ventes	25 676
15 – Surtaxe sur les boissons alcoolisées	127 028
16 – Taxe de statistique	2 390 177
17 – Taxe de transit	13 750
18 – Taxe au profit du Fonds Routier	361 277
19 – Recettes des exercices antérieurs	PM
Total A	24 015 803

b – Autres Contributions Indirectes

20 – Taxe sur les transactions	5 450 000
21 – Taxe sur la consommation de carburant	1 800 000
22 – Taxe de promotion industrielle	700 000
Total b	7 950 000
Total B	31 965 803

C – DROIT D'ENREGISTREMENT

23 – Droit d'enregistrement	380 000
24 – Droit d'immatriculation	14 000
25 – Droit de timbres	170 000
26 – Recette du service Topographique	5 000
27 – Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	400 000
28 – Recettes des exercices antérieurs	-
Total C	969 000
Total du §-1	59 183 803

§-II – Produits des Exportations Industrielles et des Services

29 – Recettes des Postes et Télécommunications	
a – Produits vrais de taxe des correspondances	320 000
b – Taxe sur les mandats-Postes	57 000
c – Produits de télégraphie intérieure	50 000
d – Produits de téléphone et télex	1 200 000
e – Recettes diverses et accidentelles fournitures	65 000
f – Taxe sur les colis postaux	60 000
g – Produit des correspondances en franchise	15 000
h – Taxe sur les récepteurs radio	1 000
i – Produits de télégraphie extérieure	55 000
j – Déséquilibre postal	50 000
Total 29	1 873 000

30 - Recette de la télédiffusion et de l'information	7 380
31 - Recette du service des travaux publics	1 500
31 bis Recette de la Maison du RPT	1 000
32 - Recette du service des Affaires Sociales	PM
33 - Recette du service du conditionnement	410
33 bis Recette du service des poids et mesures	-
34 - Recette du service de l'élevage	7 600
35 - Recette du service des Pêches	2 000
36 - Recette des Etablissements Hospitaliers	5 000
37 - Recette du service de la Télévision	PM
38 - Recette des Fédérations Nationales (Foot-Basket)	PM
39 - Recette du service de l'Agriculture	500
39 bis Recette du service des Enquêtes et Statistiques Agricoles	-
40 - Recette des Brigades des Travailleurs du Mouvement de la J.P.A.	PM
41 - Recette du service de l'Education Nationale	6 000
42 - Recette du service de la statistique	13 200
43 - Recette de l'Ordre du Mono	PM
44 - Recette du service des Assurances	30 000
44 bis Recette du service de la Culture	-
45 - Recette des services judiciaires	PM
46 - Produits de la Loterie Nationale	25 000
47 - Autres Produits du jeux de hasard	2 500
48 - Recette des exercices antérieurs	PM
Total du §-II	1 975 090

§-III - Revenus du Domaine

49 - Droit d'occupation	
a - Domaine Public, occupation par la CTMB	PM
b - Domaine (pompes à essence)	PM
c - Redevance superficielle sur concession minière	PM
d - Extraction des carrières	PM
50 - Loyer d'immeuble et retenues de logement	
a - Loyer d'immeuble	13 647
b - Retenue de logement	8 000
51 - Revenus du domaine forestier	
a - Redevance pour permis de coupe	10 500
b - Produits de vente de bois de chauffage	-
c - Amendes forestières	8 500
d - Permis de chasse	200
e - Exploitation en régie, vente et cession de produits forestiers	7 500
f - Droit de visite Parc National de la Kéran	2 000
52 - Domaines miniers-Redevances minières :	25 000
a - Taxe proportionnelle	PM
b - Redevance d'embarquement des phosphates	PM
c - Redevance d'embarquement des produits pétroliers Hydraulocarburant	PM
d - Redevance d'embarquement autres produits	
53 - Produit de l'aliénation du domaine mobilier et immobilier	8 000
54 - Recette des exercices antérieurs	PM
Total du §-III	83 347

§-IV - Produits divers

A - TAXES DIVERSES ET TAXES POUR SERVICES RENDUS

55 - Taxe sur les armes à feu	600
56 - Taxe sur véhicules automobiles particuliers	-
57 - Taxe sur les mobylettes	1 500
58 - Taxe sur les Permis de conduire et visite technique	50 062
59 - Redevance pour frais de contrôle des Etablissements dangereux et insalubres	1 005
60 - Ressources fonds de péréquation	PM
Total A	53 167

B - AUTRES PRODUITS DIVERS

61 - Remises et droit sur crédit d'enlèvement	120 000
62 - Produits divers et accidentels :	
a - Prélèvement temporaire sur solde et salaire	PM
b - Divers	
63 - Amendes et condamnations judiciaires	500
64 - Contributions et Subventions :	
a - Participation CFT au remboursement avance C.C.C. (fixes)	PM
b - Participation CFT au paiement allocations Viagères	PM
c - Participation chambre de commerce à l'octroi de bourse et fonctionnement CC Sokodé	
d - Contribution OMS aux fins de fonctionnement Centre de Formation Professionnelle du Paludisme	10 000
e - Remboursement par la Régie des Eaux de l'Emprunt pour son compte par le Budget Général	804
f - Contribution des Organismes nationaux aux bourses d'enseignement (OPAT-CTMB)	10 000
Total de la Ligne 64	20 804
65 - Remboursement de Commission de banque	250 000
66 - Remboursement par les Agents de l'Etat des frais d'hospitalisation hors des formations Sanitaires	6 000
67 - Remboursement divers :	
a - Prêts et Avances	PM
b - Intérêt-Prêt consenti à la Haute-Volta	2 000
68 - Taxe spéciale pour le Développement	80 000
69 - Recettes des exercices antérieurs (55 à 68)	PM
Total B	479 304
Total du §-IV	532 471

§-V - Recettes d'ordre

69 bis Régularisation des Avances consenties aux Régisseurs	PM
70 - Recettes d'ordre	PM
Total du §-V	PM

§-VI - Produits des Participations Financières

71 - Produits des Participations financières de l'Etat	4 000 000
Total du §-VI	4 000 000

§-VII - Extraordinaires

72 - Contributions des Organismes Para-Administratifs	-
73 - Fonds Fiduciaire F.M.I.	500 000
74 - Concours de la BCEAO	1 000 000
Total du §-VII	1 500 000
TOTAL GENERAL	67 274 711

ETAT A**DEVELOPPEMENT
DES
DEPENSES****TITRE PREMIER****DETTE PUBLIQUE****&****VIAGERE****Titre Premier****DETTE PUBLIQUE ET VIAGERE**

Chapitre I - Dotation pour amortissement du principal et paiement des intérêts	15 000 000
Chapitre II - Dette Viagère	22 418
Total	15 022 418

Titre II**ASSEMBLEE NATIONALE****Chapitre 3 - Indemnités parlementaires - Personnel**

Articles 1 - Indemnités présidentielles	5 000
2 - Indemnités parlementaires aux Députés	50 000
3 - Traitement du personnel en service	10 000
4 - Provision pour intégration dans le cadre Indemnités d'entretien de véhicules aux Députés	PM
Indemnités de missions aux membres du Conseil Economique et Social	600
Total du chapitre 3	65 600

Chapitre 4 - Matériel

Articles 1 -		
§-1 - Hôtel du Président	300	
Linges, entretien hôtel et jardins		
§-2 - Réceptions occasions sessions et étude du budget	2 000	
2 - Dépenses communes	1 500	} 2 000
Entretien 11 climatiseurs	500	
3 - Moyens de transport	1 000	
4 - Frais de transport à l'occasion des missions	1 500	
5 - Impressions		
§-1 - Impression J.O., Togo-Presse, docu- ments et débats du C.E.S.	200	
§-2 - Impression documents parlementaires et bulletin d'information de l'Assemblée Nationale	500	
6 - Abonnements, bibliothèque	500	
7 - Dépenses diverses et imprévues	-	
Total du chapitre 4	8 000	

Chapitre 5 - Travaux

Articles 1 -		
§-1 - Aménagement		PM
§-2 - Décoration de la salle des « Pas Perdus »		PM
2 - Grosses réparations		PM
Total du chapitre 5		PM
TOTAL GENERAL	73 600	

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**Chapitre 6 - Dépenses de personnel**

Articles 1 - Président et personnel d'Hôtel	37 961
2 - Cabinet du Président	39 172
3 - Indemnités de Déplacements et de Missions	60 500
4 - Secrétariat Général de la Présidence et du Conseil des Ministres	3 166
5 - Grande Chancellerie	5 886
6 - Inspection Générale d'Etat	71 503
7 - Haut Commissariat au Tourisme	71 270
8 - Personnel d'Entretien Village de l'Entente	12 050
9 - Direction Générale des Postes et Télécommunications	685 594
Total du chapitre 6	995 102

Chapitre 7 - Dépenses de matériel

Articles 1 - Hôtel du Président	466 000
2 - Cabinet du Président	9 000
3 - Fonds Spéciaux et Dépenses Polit.	150 000
4 - Grande Chancellerie	17 875
5 - Inspection Générale d'Etat	2 750
6 - Haut Commissariat au Tourisme	64 250
7 - Entretien Village de l'Entente	5 200
8 - Direction Générale des Postes et Télécommunications	333 750
Total du chapitre 7	1 048 825
TOTAL GENERAL	2 043 927

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**Chapitre 8 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et personnel d'Hôtel	4 273
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	45 570
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	20 000
	4 - Direction de l'Economie	40 717
	5 - Direction du Budget	22 216
	6 - Service du Matériel-Transit	37 518
	7 - Garage Administratif	94 432
	8 - Direction des Finances	87 327
	9 - Agences Spéciales	52 462
	10 - Administration des Douanes	383 064
	11 - Administration des Impôts	96 721
	12 - Enregistrement Domaines-Timbres	38 437
	13 - Service du Trésor	109 321
	14 - Service du Contrôle des Assurances	19 609
	15 - Contrôle Financier	41 390
	16 - Service du Cadastre	12 894
	Total du chapitre 8	1 105 951

Chapitre 9 - Dépenses de matériel

	1 - Hôtel ministériel	300
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	9 360
	3 - Direction de l'Economie	1 975
	4 - Direction du Budget	2 340
	5 - Service du Matériel-Transit	16 045
	6 - Garage Administratif	77 850
	7 - Direction des Finances	7 730
	8 - Agences Spéciales	31 500
	9 - Administration des Douanes	29 550
	10 - Administration des Impôts	6 330
	11 - Enregistrement Domaines-Timbres	3 281
	12 - Service du Trésor	9 900
	13 - Service du Contrôle des Assurances	901
	14 - Contrôle Financier	1 216
	15 - Service du Cadastre	8 475
	Total du chapitre 9	206 753
	TOTAL GENERAL	1 312 704

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**Chapitre 10 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et personnel d'Hôtel	PM
	2 - Etat-Major	PM
	3 - Indemnités de déplacements et missions	35 500
	4 - Personnel militaire	2 171 771
	5 - Personnel civil	20 568
	6 - Frais de transport	19 090
	7 - Frais d'hospitalisation	30 400
	8 - Stages	82 800
	9 - Alimentation de la Troupe	74 209
	10 - Masse d'entretien et dépenses diverses	15 570
	Total du chapitre 10	2 449 908

Chapitre 11 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel ministériel	3 430
	2 - Fonctionnement de l'Etat-Major	91 150
	3 - Eau et électricité	77 284
	4 - Correspondance et téléphone	23 000
	5 - Réparations civiles	3 120
	6 - Fonctionnement du Génie Militaire	14 800
	7 - Habillement-Campement-Couchage Ameublement	336 650
	8 - Armement-Transmission-Optique	99 580
	9 - Munitions	199 240
	10 - Véhicules	122 140
	11 - Carburant	584 200
	12 - Matériel et Outillage d'ateliers	11 200
	13 - Fonctionnement Garage Central des FAT	90 000
	14 - Fonctionnement autres ateliers	39 860
	15 - Fonctionnement de l'Infirmerie de Garnison	81 600
	16 - Fonctionnement Escadrille Nationale et Gendarmerie	471 000
	17 - Fonctionnement de la Gendarmerie	8 150
	18 - Equipement et fonctionnement des cuisines	19 720
	19 - Instructions et sports	32 500
	20 - Service-auto	13 400
	21 - Entretien des casernements	73 800
	22 - Musique	10 000
	23 - Transport du matériel	35 100
	24 - Marine Nationale	45 700
	Total du chapitre 11	2 486 624
	TOTAL GENERAL	4 936 532

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION****Chapitre 12 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et personnel d'hôtel	6 426
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	114 927
	3 - Indemnités de déplacements et missions	15 000
	4 - Ambassade du Togo à Paris	86 229
	5 - Ambassade du Togo à Bruxelles	59 145
	6 - Ambassade du Togo à Washington	56 381
	7 - Ambassade du Togo à Bonn	45 071
	8 - Ambassade du Togo à Lagos	27 630
	9 - Ambassade du Togo à Accra	26 380
	10 - Ambassade du Togo à Kinshasa	31 650
	11 - Ambassade du Togo à Moscou	30 719
	12 - Mission Permanente auprès de l'O.N.U.	55 398
	13 - Ambassade du Togo à Pékin	31 783
	14 - Ambassade du Togo à Ottawa	44 456
	15 - Ambassade du Togo à Libreville	35 460
	16 - Ambassade du Togo à Tripoli	30 977
	17 - Ambassade du Togo à Brasilia	35 633
	18 - Ambassade du Togo à Londres	42 200
	Total du chapitre 12	775 465

Chapitre 13 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel du Ministre	500
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	12 720
	3 - Réceptions officielles et sécurité	26 000
	4 - Ambassade du Togo à Paris	55 360
	5 - Ambassade du Togo à Bruxelles	30 310
	6 - Ambassade du Togo à Washington	34 665
	7 - Ambassade du Togo à Bonn	33 000
	8 - Ambassade du Togo à Lagos	20 505
	9 - Ambassade du Togo à Accra	19 751
	10 - Ambassade du Togo à Kinshasa	16 075
	11 - Ambassade du Togo à Moscou	46 850
	12 - Mission Permanente auprès de l'O.N.U.	50 370
	13 - Ambassade du Togo à Pékin	33 200
	14 - Ambassade du Togo à Ottawa	35 821
	15 - Ambassade du Togo à Libreville	31 550
	16 - Ambassade du Togo à Tripoli	12 590
	17 - Ambassade du Togo à Brasilia	25 430
	18 - Ambassade du Togo à Londres	30 870
	Total du chapitre 13	515 667
	TOTAL GENERAL	1 291 032

MINISTERE DE L'INTERIEUR**Chapitre 14 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Indemnités ministérielles et personnel d'hôtel	4 409
	2 - Cabinet	14 171
	3 - Indemnités de déplacements et missions	16 000
	4 - Secrétariat Général	27 239
	5 - Commandements	
	§-1 a - Régions	PM
	§-1 b - Circonscriptions	145 019
	§-2 - Secrétariat de Conseil de Circonscriptions	10 850
	§-3 - Corps des Gardiens de Circonscriptions	314 007
	6 - Chefferie	49 881
	7 - Service de Sécurité et Police	664 774
	8 - Aides Statisticiens	2 087
	9 - Dépôt Légal	4 640
	10 - Etablissements Pénitentiaires	4 364
	Total du chapitre 14	1 257 449

Chapitre 15 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel du Ministre	300
	2 - Cabinet et Ecole de Police	17 480
	3 - Secrétariat Général	7 800
	4 - Régions, Circonscriptions et Postes Administratifs	109 900
	5 - Service de Sécurité et de Police	202 832
	6 - Etablissements Pénitentiaires	66 750
	7 - Centre des Aliénés de Tsévié	2 500
	Total du chapitre 15	407 562
	TOTAL GENERAL	1 665 011

MINISTERE DE LA JUSTICE**Chapitre 16 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et hôtel ministériel	4 416
	2 - Cabinet	16 479
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	8 000
	4 - Cour d'Appel	26 433
	5 - Tribunal de Droit Moderne	102 611
	6 - Tribunaux Coutumiers	62 575
	7 - Tribunal Administratif	240
	8 - Tribunal Spécial	1 840
	Total du chapitre 16	222 594

Chapitre 17 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel ministériel	300
	2 - Cabinet	1 300
	3 - Cours d'Appel	1 700
	4 - Tribunal de Droit Moderne	4 175
	5 - Tribunaux Coutumiers	4 000
	6 - Tribunal Administratif	75
	Total du chapitre 17	11 550
	TOTAL GENERAL	234 144

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL**Chapitre 18 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et personnel d'hôtel	4 630
	2 - Cabinet	20 919
	3 - Indemnités de déplacements et de missions	5 190
	4 - Direction de la Fonction Publique	49 213
	5 - Direction Générale du Travail	55 371
	6 - Service de la Main-d'œuvre	10 387
	Total du chapitre 18	145 710

Chapitre 19 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel ministériel	300
	2 - Cabinet	970
	3 - Direction de la Fonction Publique	1 475
	4 - Direction Générale du Travail	2 113
	5 - Service de la Main-d'œuvre	550
	6 - Fonctionnement de l'ENA	60 000
	Total du chapitre 19	65 408
	TOTAL GENERAL	211 118

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**Chapitre 20 - Dépenses de personnel**

Articles	1 - Ministre et personnel d'hôtel	4 269
	2 - Cabinet	36 692
	3 - Indemnités de déplacements et missions	12 000
	4 - Inspection Administrative et Financière des OPP.	5 644
	5 - Direction Générale de l'Agriculture	59 419
	6 - Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles	35 626
	7 - Direction de l'Enseignement Agricole	88 021
	8 - Direction de la Recherche Agronomique	40 293
	9 - Office National des Pêches	-
	10 - ODEF	49 329
	11 - Togo-Fruit	18 138
	12 - SOTOCO	27 627
	13 - Ferme Avicole de Baguida	3 658
	14 - Institut National des plantes à Tubercules	13 101
	15 - Direction de la Production Animale	92 401
	16 - ONAF	7 039
	17 - Direction du Développement et Vulgarisation des Pêches	-
	18 - Direction de la Production Forestière	20 237
	19 - Service des Engrais et Moyens de Production	9 488
	20 - Direction - Coopération - Mutualité et Crédit	26 829
	21 - Direction de l'Animation Rurale et de la Participation Populaire	20 892
	22 - Direction de la Nutrition et de la Technologie Alimentaire	28 610
	23 - ORPV	397 013
	Total du chapitre 20	996 326

Chapitre 21 - Dépenses de matériel

Articles	1 - Hôtel ministériel	300
	2 - Cabinet	1 550
	3 - Inspection Administrative et Financière des OPP.	353
	4 - Direction de l'Agriculture	19 570
	5 - Direction des Enquêtes et Statistiques Agricoles	2 226
	6 - Direction de l'Enseignement Agricole	57 553
	7 - Direction de la Recherche Agronomique	3 400
	8 - ODEF	11 422
	9 - Institut National des Plantes à Tubercules	2 900
	10 - Direction de la Production Animale	3 940
	11 - Direction du Développement et Vulgarisation des Pêches	-
	12 - Direction de la Production Forestière	2 770
	13 - Service des Engrais et Moyens de Promotion	455
	14 - Coopération-Mutualité et Crédit	3 425
	15 - Direction de l'Animation Rurale et de la Participation Populaire	15 445
	16 - Direction de la Nutrition et Technologie Alimentaire	3 400
	Total du chapitre 21	128 709
	TOTAL GENERAL	1 125 035

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**Chapitre 22 - Dépenses de Personnel**

Articles:	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 237
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	46 165
	3 - Indemnités de Déplacements & Missions	20 000
	4 - Direction Générale de la Santé Publique	25 495
	5 - Assistance Médicale	1 300 204
	6 - Service National d'Hygiène	24 152
	7 - Service National du Paludisme	101 933
	8 - Divers Plans Opérations	374 190
	9 - Inspection Médicale des Ecoles	15 335
	10 - Ecoles Para-Médicales	53 688
	11 - Institut National d'Hygiène	43 897
	12 - Pharmacie d'Approvisionnement	6 563
	Total du Chapitre 22	2 015 859

Chapitre 23 - Dépenses de Matériel

Articles:	1 - Hôtel Ministériel	300
	2 - Cabinet	1 474
	3 - Direction Générale de la Santé	2 570
	4 - Division de l'Epidémiologie	28 323
	5 - Division de l'Assistance Médicale des Services de la Santé de Base	41 680
	6 - C H R de Dapaong	21 045
	7 - C H R de Lama-Kara	22 535
	8 - C H R de Sokodé	18 900
	9 - C H R d'Atakpamé	18 480
	10 - Subdivisions Sanitaires	103 985
	11 - Direction de l'Hygiène Publique	25 065
	12 - Division de la Mère et de l'Enfant	3 435
	13 - Division de l'Enseignement et Formation Professionnelle	14 878
	14 - Division des Laboratoires	27 335
	15 - Division de la Pharmacie	451 040
	16 - Centre de Formation de Santé Publique	33 190
	17 - Divers frais de magasinage	4 000
	18 - Evacuations sanitaires	3 850
	Total du Chapitre 23	822 085
	TOTAL GENERAL	2 837 944

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**Chapitre 24 - Dépenses de Personnel**

Articles	1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 519
	2 - Cabinet et Secrétariat Général	57 379
	3 - Indemnité de Déplacements & Missions	40 000
	4-18 - Direction de l'Enseignement & Services	299 758
	19-20 - Lycées d'Enseignement Général	806 238
	21 - Collèges d'Enseignement Général	1 790 373

22-24	Lycées et Collèges d'Enseignement Techn.	189 331
25	Enseignement Primaire	3 048 575
26	Centre de Formation de Jardinières d'Enf.	7 891
27	Institut National de la Rech. Scientifique	39 538
Total du Chapitre 24		6 283 602

Chapitre 25 – Dépenses de Matériel

Articles	1	Hôtel ministériel	300
	2	Cabinet	635
	3	Secrétariat Général	370
	4	Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur de l'Education	2 910
	5	Documentation, Information, Orientation	5 045
	6	Direction des Bourses & Stages	900
	7	Bibliothèque Nationale	6 170
	8	Direction de l'Enseignement du 4 ^e Degré	2 030
	9	Direction de l'Enseignement du 3 ^e Degré	10 450
	10	Direction de l'Enseignement du 2 ^e Degré	46 000
	11	Direction de l'Enseignement du 1 ^e Degré	25 670
	12	Institut Pédagogique National et OREM	7 760
	13	Direction de la Planification de l'Education	7 440
	14	Direction des Examens et Concours	29 980
	15	UNESCO	16 440
	16	Direction du Personnel et du Budget	1 265
	17	Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé	13 940
	18-41	Lycées d'Enseignement Général	112 815
	42	Inspection des Collèges d'Enseignement Techn.	1 670
	43-44	Lycées d'Enseignement Technique	60 475
	45-48	Collèges d'Enseignement Technique	39 020
	49	Centre Artisanal de Kpalimé	3 925
	50	Collèges d'Enseignement Général	250 000
	51	Village du Bénin	1 980
	52-79	Enseignement Primaire	113 478
	79 bis	Centre de Formation de l'Administration Scol.	-
	80	Direction de Formation Permanente	400
	81	Inspection des Jardins d'Enfants	15 025
	82	Centre de Formation de Jardinières d'Enfants	3 380
	83	Institut National de la Recherche Scientifique	10 230
Total du Chapitre 25		789 703	
TOTAL GENERAL		7 073 305	

MINISTERE DE L'INFORMATION

Chapitre 26 – Dépenses de Personnel

Articles:	1	Ministre et Personnel d'Hôtel	4 427
	2	Cabinet	23 129
	3	Indemnités de Déplacements & Missions	11 900
	4	Direction Générale de l'Information	18 926
	5	Service de la Radiodiffusion de Lomé	160 299
	6	Service de la Radiodiffusion de Lamakara	103 382
	7	Service de la Télévision	104 866
	8	Agence Togolaise de Presse	57 497
	9	Service du Cinéma et des Actualités Audio-Visuelles	65 455
Total du Chapitre 26		549 881	

Chapitre 27 – Dépenses de Matériel

Articles:	1	Hôtel Ministériel	300
	2	Cabinet	17 857
	3	Direction Générale de l'Information	3 800
	4	Service de la Radiodiffusion de Lomé	74 950
	5	Service de la Radiodiffusion de Lamakara	70 400
	6	Service de la Télévision	182 340
	7	Agence Togolaise de Presse	18 560
	8	Service du Cinéma et des Actualités Audio-Visuelles	39 800
Total du Chapitre 27		408 007	
TOTAL GENERAL		957 888	

MINISTERE DU COMMERCE ET DES TRANSPORTS

Chapitre 28 – Dépenses de Personnel

Articles:	1	Ministre et Personnel d'Hôtel	4 562
	2	Cabinet	15 242
	3	Indemnités de Mission et Déplacement	10 000
	4	Direction du Commerce	54 891
	5	Service des Transports Routiers	33 563
	6	Direction de la Marine Marchande	13 860
	7	Direction de la Météorologie Nationale	92 974
Total du Chapitre 28		225 092	

Chapitre 29 – Dépenses de Matériel

Articles:	1	Hôtel du Ministre	300
	2	Cabinet	1 355
	3	Direction du Commerce	4 654
	4	Service des Transports Routiers	4 850
	5	Direction de l'Aviation Civile	3 015
	6	Direction de la Marine Marchande	810
	7	Direction Météorologie Nationale	7 492
Total du Chapitre 29		22 476	
TOTAL GENERAL		247 568	

MINISTERE DU PLAN, INDUSTRIE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Chapitre 30 – Dépenses de Personnel

Articles:	1 – Ministre et Personnel d'Hôtel	4 356
	2 – Cabinet	19 292
	3 – Indemnités de déplacements & missions	10 000
	4 – Direction Générale du Plan et du Développement	145 875
	5 – Bureau de liaison UNICEF	4 353
	6 – Direction de la Statistique	165 674
	7 – Direction de la Planification Rurale	32 648
	8 – Direction de l'Industrie et de l'Artisanat	24 302
	9 – Office National de l'Artisanat	1 367
	10 – Bureau de l'Organisation et Méthode	4 668
	Total du Chapitre 30	412 535

Chapitre 31 – Dépenses de Matériel

Articles:	1 – Hôtel du Ministre	300
	2 – Cabinet	1 036
	3 – Direction Générale du Plan et du Développement	9 502
	4 – Bureau de liaison UNICEF	475
	5 – Direction de la Statistique	82 861
	6 – Direction de la Planification Rurale	2 935
	7 – Direction de l'Industrie et de l'Artisanat	850
	8 – Office National de l'Artisanat	405
	9 – Bureau de l'Organisation et Méthode	385
	Total du Chapitre 31	98 749
	TOTAL GENERAL	511 284

MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Chapitre 32 – Dépenses de Personnel

Articles:	1 – Ministre et Personnel d'Hôtel	4 299
	2 – Cabinet	24 917
	3 – Indemnités de déplacements et missions	14 500
	4 – Direction de la Jeunesse	38 834
	5 – Direction des Sports	162 438
	6 – Direction de la Culture	54 286
	7 – Institut National de Jeunesse et Sports	18 505
	8 – Troupe Nationale	10 887
	9 – Musée National	9 051
	Total du Chapitre 32	337 717

Chapitre 33 – Dépenses de Matériel

Articles:	1 – Hôtel du Ministre	300
	2 – Cabinet	1 533
	3 – Direction de la Jeunesse	9 930
	4 – Direction des Sports	54 846
	5 – Direction de la Culture	18 633
	6 – Institut National de Jeunesse et Sports	19 745
	7 – Troupe Nationale	22 435
	8 – Musée National	6 343
	Total du Chapitre 33	133 565
	TOTAL GENERAL	471 282

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL

Chapitre 34 – Dépenses de Personnel

Articles:	1 – Ministre et Personnel d'Hôtel	4 404
	2 – Cabinet	13 817
	3 – Indts de déplac. et de Missions	10 000
	4 – Direction des Forêts et Chasses	127 569
	5 – Direction des Services Vétéri- naires et Santé Animale	94 582
	6 – Direction du Génie Rural	71 448
	7 – Service du Contrôle des Produits	118 557
	8 – Service des Pêches	26 648
	9 – Division de la Protection des Végétaux	41 584
	10 – Division des Etudes Pédologiques et Ecologie Générale	53 952
	11 – Direction de la Législation Agro- Foncière	18 015
	Total du Chapitre 34	580 576

Chapitre 35 – Dépenses de Matériel

Articles:	1 – Hôtel Ministériel	300
	2 – Cabinet	1 202
	3 – Forêts et Chasses	14 300
	4 – Direction des Services Vétérinaires et Santé Animale	10 015
	5 – Direction du Génie Rural	2 880
	6 – Service du Contrôle des Produits	9 810
	7 – Service des Pêches	5 650
	8 – Division de la Protection des Végétaux	5 945
	9 – Division des Etudes Pédologiques et Ecologie Générale	4 273
	10 – Direction de la Législation Agro- Foncière	2 280
	Total du Chapitre 35	56 655
	TOTAL GENERAL	637 231

**MINISTERE DES MINES, DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS**
Chapitre 36 - Dépenses de Personnel

Articles: 1 - Hôtel du Ministre	5 282
2 - Cabinet du Ministre	28 010
3 - Indemnités de déplacements et missions	20 900
4 - Direction Générale Mines et Géologie	114 690
5 - Direction de l'Energie et de l'Hydraulique	47 537
6 - Direction Générale des Travaux Publics	218 315
7 - Service de Topographie	43 450
8 - Centre de Construction et de Logement (Cacavell)	17 820
9 - Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat	19 800
Total du Chapitre 36	513 784

Chapitre 37 - Dépenses de Matériel

Articles: 1 - Hôtel du Ministre	300
2 - Cabinet du Ministre	1 095
3 - Direction Générale des Mines et Géologie	17 220
4 - Direction de l'Energie et de l'Hydraulique	5 155
5 - Direction des Travaux Publics	2 837
6 - Service Topographique	13 480
7 - Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat	6 340
Total du Chapitre 37	46 427
TOTAL GENERAL	580 211

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA PROMOTION FEMININE**
Chapitre 38 - Dépenses de Personnel

Articles: 1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	3 923
2 - Cabinet	13 455
3 - Indemnités de Déplacements & Missions	12 000
4 - Service des Affaires Sociales	284 350
5 - Centre National de Formation Sociale	21 289
6 - Promotion Féminine	19 560
Total du Chapitre 38 -	354 577

Chapitre 39 - Dépenses de Matériel

Articles: 1 - Hôtel Ministériel	300
2 - Cabinet	1 695
3 - Service des Affaires Sociales	36 958

4 - Centre National de Formation Sociale	3 775
5 - Promotion Féminine	5 531
Total du Chapitre 39 -	48 257
TOTAL GENERAL	402 834

**MINISTERE DELEGUE A LA PRESIDENCE
CHARGE DES SOCIETES D'ETAT**
Chapitre 40 - Dépenses de Personnel

Articles: 1 - Ministre et Personnel d'Hôtel	4 234
2 - Cabinet	10 258
3 - Indemnités de déplacements et missions	5 000
Total du Chapitre 40 -	19 492

Chapitre 41 - Dépenses de Matériel

Articles: 1 - Hôtel Ministériel	300
2 - Cabinet	8 630
Total du Chapitre 41 -	8 930
TOTAL GENERAL	28 422

COUR SUPREME
Chapitre 42 - Dépenses de Personnel

Articles: 1 - Présidence de la Cour Suprême	1 598
2 - Juridiction	18 678
3 - Indemnités de déplacements et de missions	750
Total du Chapitre 42 -	21 026

Chapitre 43 - Dépenses de Matériel

Articles: 1 - Hôtel du Président de la Cour Suprême	300
2 - Juridiction	1 208
Total du Chapitre 43 -	1 508
TOTAL GENERAL	22 534

Chapitre 44 - Dépenses communes de personnel

Articles: 1 - Frais de transport et remboursement à l'occasion de missions au Togo	25 000
2 - Frais de transport à l'occasion de missions à l'étranger et déplacements définitifs	200 000
3 - Frais d'hospitalisation au Togo et hors du Togo	120 000
4 - Indemnités de logement	44 500
5 - Abonnement rétroactif pour validation des services auxiliaires	19 906

6 - Frais de transport des stagiaires et boursiers et remboursement à l'occasion de leur voyage à l'intérieur du Togo	5 000
7 - Frais de transport des étudiants boursiers et remboursements à l'occasion de leur voyage à l'étranger	40 000
8 - Frais de transport au Togo et à l'étranger des joueurs et athlètes des équipes Nationales à l'occasion des sports civils et scolaires:	
a) Sports civils	16 000
b) Sports scolaires	8 500
9 - Traitement du personnel expatrié	75 000
10 - Traitement du personnel de l'assistance technique française	<u>120 000</u>
Total du Chapitre 44 -	673 906

Chapitre 45 - Dépenses Communes de Matériel

Articles

1 - Fournitures de la Régie des Eaux de Lomé	75 000
2 - Branchement dans les bâtiments administ.	5 000
3 - Evacuation des eaux usées	18 000
4 - Enlèvement des ordures, entretien des puisards	1 000
5 - Fourniture de courant électrique par la CEET aux services dépendant du Budget Général	300 000
6 - Frais de correspondance téléphoniques et télégraphiques	300 000
7 - Fournitures de bureau et imprimés	175 000
8 - Achat mobilier pour logement des fonctionnaires	6 000
9 - Renouvellement de mobilier des hôtels Ministér.	8 000
10 - Dépenses de matériel pour experts en missions au Togo, équipement et fournitures de bureau, ameublement, logement	14 000
11 - Achat de véhicules	200 000
12 - Entretien de véhicules	400 000
13 - Location immeubles	200 000
14 - Réceptions personnalités officielles	40 000
15 - Achat de drapeaux	10 000
16 - Versements initiaux - Location ordinateur, matériels connexes et provision pour révision de contrat	
a) Versements initiaux	9 000
b) Location ordinateur et matériels connexes	67 112
c) Provision pour révision de contrat	8 053
d) Etudes informatiques	38 315
e) Provision pour révision contrats	4 406
17 - Entretien de l'ancien Palais	16 000
18 - Dépenses imprévues	<u>250 000</u>
Total du Chapitre 45 -	2 144 886

Chapitre 46 - Dépenses diverses

Articles: 1 - Perte de fonds et de matériel	PM
2 - Honoraires d'Avocat et d'Expert	2 000
3 - Remboursement des droits indûment perçus	10 000
4 - Remise des pénalités	PM
5 - Dépenses exceptionnelles	600 000
6 - Magasinage, transport et distribution de vivres	10 000
7 - Célébration de la fête nationale d'Indépendance et du 13 Janvier au Togo	30 000
- dans les Ambassades	12 000
8 - Congrès des chefs traditionnels	2 000
9 - Frais de Justice	4 500
10 - Dommages et intérêts versés au tiers suite aux accidents de la circulation causés par les véhicules administratifs	8 000
11 - Dépenses imprévues	650 000
12 - Prime d'assurance individuelle accident des agents de l'Etat en mission	6 000
13 - Prime d'assurance individuelle accident des chauffeurs d'Etat	3 853
14 - Provision pour régularisation des dépenses des gestions antérieures	<u>2 500 000</u>
Total du Chapitre 46 -	3 838 353

Chapitre 47 - Entretien des bâtiments et grosses réparations

Articles 1 - Bâtiments de la Capitale

a) Entretien	30 576
b) Grosses réparations	<u>41 496</u>
Total de l'Article 1 -	72 072

2 - Bâtiments de Circonscriptions

a) Entretien	28 000
b) Grosses réparations	<u>40 400</u>
Total de l'Article 2 -	68 400

Total du Chapitre 47 - 140 472

Chapitre

48 - Entretien des routes, ponts et aérodromes

Articles 1 - Matériel routier

5-1 - Renouvellement du matériel routier

a) Matériel roulant	70 400
b) Autres matériels	-

5-2 - Gestion parc et matériel

a) Renouvellement de trains de chenilles	5 200
b) Révisions générales de matériel	20 800
c) Gestion véhicules D.T.P.	6 600
d) Gestion matériel de service SPM	14 040

e) Constitution stock de pièces détachées et pneumatiques	15 600
f) Equipement des ateliers	3 120
g) Produits pharmaceutiques	50
Total de l'Article 1 -	135 810
2 - Laboratoire routier	
§-1 - Equipement	2 000
§-2 - Frais de fonctionnement du laboratoire	4 680
Total de l'Article 2 -	6 680
3 - Entretien grosses réparations	
§-1 - Routes subdivisions	424 638
§-2 - Entretien et fonctionnement BACS	740
§-3 - Barrières de pluies	1 125
§-4 - Comptages de véhicules	6 000
Total de l'Article 3 -	432 503
Chapitre 48 -	
Articles 4 - Entretien des Ponts	
- Subdivision Lomé	2 496
- Subdivision Atakpamé	3 120
- Subdivision Tchaoudjo	3 120
- Subdivision Lama-Kara	3 120
- Subdivision Mango	3 120
Total de l'Article 4 -	14 976
5 - Entretien des Aéroports	
- Aéroport d'Atakpamé	600
- Aéroport de Tchaoudjo	720
- Aéroport de Lama-Kara	600
- Aéroport de Mango	600
- Aéroport de Dapaong	600
Total de l'Article 5 -	3 120
6 - Aides de l'Etat aux Circonscriptions	
Aides administratives pour entretien des routes des Circonscriptions	
7 - Entretien des Installations hydrauliques	
§-1 - Renouvellement matériel	
a) Achat matériel de forage et sondage des pompes et véhicules de transport	-
b) Fonctionnement ateliers des subdivisions ingrédients, petits outillages, réparation	5 000
c) Fonctionnement par subdivisions achat pièces de rechange, carburant etc.	-
§-2 - Entretien, réparation et intervention brigade hydraulique puits et pompes à bras	
a) Subdivision hydraulique sud-Lomé	17 000
b) Subdivision hydraulique nord-Sokodé	14 000

§-3 - Entretien réseau	7 700
§-4 - Division de l'hydrologie	4 460
Total de l'Article 7 -	48 160
8 - Entretien des Installations hydrauliques des lagunes de Lomé et Aného	
§-1 - Equipement	
Achat 1 camion + moteur hors-bord (Aného)	-
1 lot de pièces de rechanges	400
1 lot de pièces détachées pour pelles mécaniques	2 200
Petits outillages	1 500
Total du §-1 -	4 100
Chapitre 48 -	
§-2 - Fonctionnement	
Salaires du personnel	8 400
Carburant, lubrifiant et ingrédients	3 500
Total du §-2 -	11 900
Total de l'Article 8 -	16 000
Total du Chapitre 48 -	687 249
Chapitre 49 - Contributions diverses	
Articles 1 - Versement Patronal à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	
a) Prestations familiales	523 512
b) Préventions accidents	130 878
c) Sécurité Sociale	239 943
Total de l'Article 1 -	894 333
2 - Contributions aux Budgets d'Organismes Togolais	
§-1 - Editogo	214 000
§-2 - Eclairage de Lomé	22 000
§-3 - Centre de Construction et de Logement de Cacaveli (CCL)	34 155
§-4 - Centre Hospitalier Universitaire	
a) Subvention	600 000
b) Hospitalisation des indigents	350 000
§-5 - Maison du R.P.T.	
Personnel :	
Assistance Technique	960
Personnel Permanent	15 000
Personnel Temporaire	-
Charges Sociales	2 460
Matériel : Fonctionnement	125 600
Divers	16 600
Pièces de rechange, matériaux et autres	5 500
§-6 - Contributions aux Organismes Politiques	
Secrétariat du R.P.T.	30 000
Trésorerie Générale	20 000
Secrétariat de la J.R.P.T.	10 000

Secrétariat de l'U.N.F.T.	10 000	5-1 - Nations Unies	
Secrétariat de la C.N.T.T.	10 000		
Dépenses Communes	50 000		
Total de l'Article 2 -	1 516 275		
3 - Contributions au fonctionnement d'Organismes Internationaux		a) Contributions Obligatoires	
		ONU - Organisation des Nations Unies	25 000
		FAO - Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	4 500
UNESCO	- Organisation des Nations Unies pour l'Education Science et Culture		8 000
OMS	- Organisation Mondiale de la Santé		8 500
OMM	- Organisation Météorologique Mondiale		4 000
OACI	- Organisation de l'Aviation Civile Internationale		3 000
CAFAC	- Commission Africaine de l'Aviation Civile		2 000
UIT	- Union Internationale des Télécommunications		11 000
UPU	- Union Postale Universelle		4 000
BIT	- Bureau International du Travail		5 500
GATT	- Accord Général sur les Tarifs douaniers		6 500
PNUD	- Participation directe aux dépenses du Programme des Nations Unies pour le Développement		44 000
PNUD	- Participation Togolaise aux dépenses du personnel local du PNUD		10 000
PNUD	- Paiement des contributions arriérées		15 000
§1 b Contributions Volontaires			
UNICEF	- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance		3 000
FPS	- Fonds bénévole pour la Promotion de la Santé		250
HCNUR	- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés		1 500
CMLF	- Campagne Mondiale de Lutte contre la Faim		450
IIES	- Institut International d'Etudes Sociales - Genève		100
CFTT	- Centre de Formation Technique de Turin		110
ONUDI	- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel		1 000
PANUDI	- Programme d'Assistance des Nations Unies pour la Diffusion et la Compréhension du Droit International		10
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le Développement		2 200
FNUP	- Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Populations		250
SIC	- Société Internationale de Criminologie		50
PAM	- Programme Alimentaire Mondial		1 500
CP	- Criquets Pèlerins (FAO)		25
RP	- Recueil Penant		50
RJP	- Revue Juridique et Politique		50
FUNU	- Force d'Urgence des Nations Unies		3 000
CFO	- Cercle France Outre-Mer		50
AELF	- Association des Ecrivains de Langue Française		50
FNUAD	- Fonds des Nations Unies pour la Lutte contre l'Abus des Drogues		50
ADIH	- Académie de Droit International de La Haye		50
FSSA	- Fonds de Secours de la Sécheresse en Afrique		4 000
FDNUF	- Fonds pour la Décennie des Nations Unies pour la Femme		200
FSPL	- Fonds Spécial des Nations Unies pour les Pays en développement sans Littoral		200
FSARA	- Fonds spécial d'Assistance aux Réfugiés d'Afrique Australe		300
PNUE	- Programme des Nations Unies pour l'Environnement		200
§-2 - Autres que les Nations Unies			
UAPT	- Union Africaine des Postes et Télécommunications		15 000
OUA	- Organisation de l'Unité Africaine		30 000
OCAM	- Organisation Commune Africaine et Mauricienne		50 000
UPT	- Union Panafricaine des Femmes		300
CPJA	- Comité Permanent des Jeux Africains		700
MAL	- Mouvement Africain de Libération		20 000

URTNA	- Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales Africaines	3 000
IDEP	- Institut de Développement Economique et planification	4 500
CICA	- Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances des Etats Africains	10 070
ASGA	- Association des Services Géologiques Africains	35
CICR	- Comité International de la Croix Rouge	100
IAY	- Institut International des Assurances de Yaoundé	5 000
OCCGE	- Organisation de Coordination et de Coopération contre les Grandes Endémies	16 450
OIE	- Office International des Epizooties	1 200
OIPC	- Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL)	2 000
CAFRAD	- Centre Africain de Formation et de Recherches Administratives	2 000
FGECE	- Fonds de Garantie et d'Entraide du Conseil de l'Entente	42 000
FMVJ	- Fédération Mondiale des Villes Jumelées	600
CSSA	- Conseil Supérieur du Sport en Afrique	650
CMEF	- Conseil des Ministres de l'Education Nationale des Etats d'Expression Française	300
CAMES	- Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	1 500
EIER	- Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Equipement Rural (Ouaga)	4 300
CIAS	- Conseil International de l'Action Sociale	300
AGECOOP	- Agence de Coopération Culturelle et Techn.	19 000
WCC	- World Crafts Council (Conseil Mondial de l'Artisanat)	125
EMSP	- Ecole Multinationale Supérieure des Postes	15 000
EMPTER	- Ecole Multinationale des P.T. de Rufisque	9 000
CEBV	- Communauté Economique du Bétail et de la Viande	12 500
SAC	- Société Africaine de Culture	125
CIÉH	- Comité Inter-Africain d'Etudes Hydrauliques	4 500
OICMA	- Organisation Internationale de Lutte contre les Criquets Migrateurs Africains	3 000
ERPT	- Etudes du Réseau Panafricain de Télécommunications	1 000
IAI	- Institut Africain d'Informatique	17 500
UIPE	- Union Internationale de Protection de l'Enfance	400
IISA	- Institut International des Sciences Administratives	25
WAITRO	- Organisation Mondiale de Recherche Technique Industrielle (OMRTI)	500
CRDTO	- Centre Régional de Documentation sur la Tradition Orale	1 500
ENST	- Ecole Nationale Sénégalaise des Postes et Télécommunications	3 500
ADRAO	- Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest	30 000
CDESRIA	- Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique	1 000
CRADAT	- Centre Régional Africain d'Administration du Travail	3 000
CREAM	- Centre Régional de l'Enseignement et de l'Apprentissage Maritime	78 598
ESIY	- Ecole Supérieure Internationale de Journalisme de Yaoundé	36 088
IIF	- Institut International du Froid	305
EISMV	- Ecole Internationale des Sciences et Médecine Vétérinaire (Dakar)	13 500
ICA	- Institut Culturel Africain	11 500
CIM	- Conseil International des Musées	1 000
CMJS	- Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports	300
AMJ	- Assemblée Mondiale des Juges	25
CPFC	- Centre Panafricain de Formation Coopérative (Cotonou)	3 000
CAMPC	- Centre Africain et Mauricien de Perfectionnement des Cadres	8 500
BAMREL	- Bureau Africain et Mauricien de Recherches et d'Etudes Législatives	6 415
ITA	- Institut de Transport Aérien	600
OMT	- Organisation Mondiale du Tourisme	4 000
MPJ	- Mouvement Panafricain de la Jeunesse	500
JO	- Jeux de l'OCAM	300
UPE	- Union Panafricaine des Etudiants	200
FMJD	- Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique	300

FMJ	- Fédération Mondiale de la Jeunesse	300
JU	- Jeux Universitaires	1 000
ZONE	- Zone 4 du CSSA	350
SFANA	- Secrétariat du Festival des Arts Nègres Africains	4 000
AIDB	- Association Internationale pour le Développement des Bibliothèques et des Archives en Afrique	2 000
FPC	- Fédération Panafricaine des Cinéastes	1 000
OMPI	- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	3 500
OUA	- Valeurs des Médailles du 10 ^e Anniversaire	1 500
ACP	- Secrétariat Général des Etats ACP	8 000
CEDRAS	- Centre de Coordination des Recherches et de Documentation en Sciences Sociales en Afrique Sub.	500
IAMSEA	- Institut Africain et Mauricien de Statistique et d'Economie Appliquée	5 500
CI	- Contributions Imprévues	20 500
CI	- Conférence Internationale	80 000
FVC	- Frais de Virements des Contributions	3 500
AC	- Assemblée Consultative des Etats ACP / CEE	800
UVA	- Union des Villes Africaines	500
FGC	- Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM	152 700
ADI	- Académie Diplomatique Internationale	500
IAMB	- Institut Africain et Mauricien de Bilinguisme	7 806
AOAPC	- Association des Organisations Africaines de Promotion Commerciale	2 000
AAC	- Association Africaine de Cartographie	1 600
FISS	- Fédération Internationale du Sport Scolaire	600
UFAO	- Union des Fédérations de l'Afrique de l'Ouest	800
CEDEAO	- Secrétariat Administratif de la CEDEAO	150 000
CREPLA	- Centre Régional de Promotion de Livres en Afrique	6 000
PLO	- Programme de Lutte contre l'Onchocercose	6 000
ACMFT	- Association de Coopération Médico-Chirurgicale Franco-Togolaise	5 000
ACIAO	- Alliance Coopérative Internationale pour l'Afrique de l'Ouest (Abidjan)	400
CREAA	- Conseil International pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique	500
CIRTEF	- Conseil International des Radio-Télévisions d'Expression Française	2 000
FASNUDA	- Fonds d'Affectation Sociale des Nations Unies pour le Développement en Afrique (MULPOCCEA)	5 000
FIDA	- Fonds International pour le Développement Agricole	3 000
NEA	- Nouvelles Editions Africaines (Bureau de Lomé)	10 000
CMAC	- Conférence des Ministres Africains de la Culture	1 000
OMMSA	- Organisation pour les Musées, Monuments et Sites en Afrique	1 500
CIMS	- Conseil International des Monuments et Sites	1 500
ORAN	- Organisation Régionale Africaine de Normalisation	4 000
CRAT	- Centre Régional Africain de Technologie	4 000
CRACFI	- Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Industrielle	2 000
FISU	- Fédération Internationale du Sport Universitaire	500
FASU	- Fédération Africaine du Sport Universitaire	500
FOSSU	- Fédération Ouest Africaine du Sport Scolaire et Universitaire	500
CSU	- Conseil du Sport Universitaire	300
EISHER	- Ecole Inter-Etats de Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique pour l'Equipement Rural	4 465

Article 4 - **Contributions Togolaises à des Travaux Réalisés par Divers Organismes Etrangers ou Internationaux**

ASECNA	- Fonctionnement de l'ASECNA	125 000
CERFER	- Centre Régional de Formation pour l'Equipement Routier	20 000
CEOMS	- Centre de Formation et Santé Publique de l'OMS	13 500
CNPP	- Centre National de Perfectionnement Professionnel	31 200
CEOT	- Centre d'Education Ouvrière du Togo	5 097
	Total de l'Article 4	194 797
	TOTAL GENERAL	3 778 982

Total de l'Article 3 1 173 577

Chapitre 50 - Subventions

Articles

1 -	Subventions au Budget annexe du CFT	380 365
2 -	Subv. à l'Enseignement Confes.	
a)	Enseignement Primaire	631 898
b)	Enseignement 2° et 3° Degré	284 038
c)	Religieux du Secondaire	-
3 -	Subv. à diverses Sociétés	
§-1-	Sportives, Artistiques, Musicales	2 500
2-	Aux joueurs de l'Equipe Nle	4 500
3-	Rencontres Internationales Jeunesse, Sport, Culture	-
4-	Jeux Africains	3 500
5-	Jeux Olympiques	1 200
6-	Subventions à diverses manifes- tations culturelles	5 000
7-	Echanges Internationaux de Jeunesse	2 500
8-	Subv. pour la préparation des Semaines Culturelles 80 (22 Cir + Com. Lomé)	7 500
9-	Préparation et participation du Togo aux Festivals Internationaux	6 500
10-	AMUZU-KETE (Opération destinée à encourager les arts populaires)	2 000
4 -	Autres Organisations et Œuvres	500
5 -	Foires et Expositions	12 000
6 -	Subv. à la Chambre du Commerce	35 000
7 -	Subv. à la Pouponnière de Tokoin	5 000
8 -	Subv. au Centre National de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	75 000
9 -	Subv. à la Croix Rouge Togolaise	800
10 -	Subv. aux Œuvres Sociales privées NDA	800
11 -	Subv. au Comité National pour la Lutte contre la Faim	12 995
12 -	Subv. à l'Association Togolaise de la Recherche Scientifique	2 000
13 -	Comité National de l'Eau	700
14 -	Subv. à l'Université du Bénin	1 350 000
15 -	Fonds d'Intervention Spéciale	300 000
16 -	Reversement de 17% de la TS à l'Export aux Collectivités loc.	500 000
17 -	Fonds de roulement des Services des Industries Animales	5 000
18 -	Subv. à l'Université de Lama-Kara	150 000
19 -	Fonds d'Intervention Economique	300 000
20 -	Participation du Togo à l'Augmenta- tion du Capital Sl. d'Air Afrique	508 000
21 -	Subv. compensatrice de la ristourne sur les vignettes à la Commune de Lomé	25 000
22 -	Subv. à la Régie Nle des Eaux pour l'entret. des Ouv. Hydraul.	50 000
	Total du Chapitre 50	4 664 296

Chapitre 51

Articles	1 - Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	1 837 241
----------	--	-----------

2 -	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	5 250
3 -	Ministère de la Santé Publique	170 942
4 -	Ministère des Affaires Sociales	3 780
5 -	Ministère des Travaux Publics et des P & T	20 780
6 -	Ministère de l'Aménagement Rural et du Dével. Rural	19 268
7 -	Ministère du Commerce et des Transports	13 920
8 -	Bourses de Stages des Fonctionnaires à l'Etranger	4 000
9 -	Bourses de Formation à l'Institut National des Sports d'Abidjan	43 465
10 -	Ministère des Finances et de l'Economie	108 832
11 -	Indemnités de Rapatriement	2 250
12 -	Frais d'Hébergement à Lagos des boursiers partant pour l'U.R.S.S.	3 000
13 -	Bourse d'Organismes Nationaux	11 335
	Total du Chapitre 51	2 244 063

Chapitre 51

Article 1 - Ministère de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique

§-1 -	4 500 Bourses d'Etudes du Second Degré à 40 000 F	180 000
§-2 -	750 Bourses d'Enseignement Technique à 40 000 F	30 000
§-3 -	Bourses d'Etudes Universitaires au Togo	
a-	Effectif pour l'année 1979/1980 1954 + 500 = 2 454 Allocation du 1/1 au 31/9/80: 9 mois 21 600 x 9 x 2 454	477 058
b-	Effectif pour l'année 80/81 2 454 = 546 = 3 000 21 600 x 3 x 3 000	194 400
	Prime annuelle d'Equipement 21 600 x 3 000	64 800
	Bourses Spéciales 6° Année de Médecine 28 800 x 25 x 12	8 640
	Total du §-3 -	744 898
§-4 -	Bourses d'Etudes dans les Autres Universités Africaines	
	Effectif pour l'année 1979/1980: 160 Allocation du 1/1 au 31/7/80: 7 mois 32 400 x 160 x 7	36 288
	Effectif pour l'année 1980/1981 160 + 25 = 185 Allocation du 1/10 au 31/12/1980: 3 mois 32 400 x 185 x 3	17 982
	Prime annuelle d'Equipement 21 600 x 185	3 996
	Bourses Spéciales 6° et 7° année de médecine dans les Universités Africaines 28 000 x 25 x 12	8 640
	Total du §-4	66 906

§-5 - **Bourses Universitaires et Spéciales en France**

Effectif pour l'année 1979-1980 :

320 BU + 130 BES = 450

Bourses d'études Universitaires (BU)

Allocation brute $42\ 000 \times 12 = 504\ 000$

Trousseau et Equipement = 50 400

554 400

Taux annuel pour les 320 BU

$554\ 400 \times 320 = 177\ 408$

Bourses d'études Spéciales BES

Allocation brute $70\ 560 \times 12 = 846\ 720$

Trousseau et Equipement = 50 400

897 120

Chapitre 51

Taux annuel pour les 130 BES

$897\ 120 \times 130 = 116\ 625$

Frais de fonctionnement office à 6%

$294\ 033 \times 6 = 17\ 642$

100

Prestation tarifée à 40%

$294\ 033 \times 40 = 117\ 613$

100

Prime annuelle de vacances pour

les 450 bourses $30\ 240 \times 450 = 13\ 608$

Total du §-5 442 896

§-6 - Frais de participation au fonctionnement des Centres des Œuvres Universitaires d'Afrique 15 000

§-7 - Frais de scolarité et minerval 7 500

§-8 - Indemnités de vacances accordées aux boursiers Togolais lorsque les bourses ne comportent pas d'allocation de vacances : $43\ 200 \times 1\ 200 = 51\ 840$
Stagiaires d'Abidjan -

§-9 - **Ecole Normale d'Atskpamé**

a - **Formation d'Instituteurs**

Effectif pour l'année 1980 : $98 + 102 = 200$

12 000 F par mois et par élève

$12\ 000 \times 200 \times 12 = 28\ 800$

Indemnités annuelles pour constitution ou renouvellement de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires et frais de scolarité

$15\ 000 \times 200 = 3\ 000$

b - **Formation de Professeurs de CEG**

Effectif pour l'année 1980 : 250

21 600 par mois et par élève

$21\ 600 \times 250 \times 12 = 64\ 800$

Indemnités annuelles pour constitution ou renouvellement de trousseau, achat de livres, fournitures scolaires et frais de scolarité

$34\ 560 \times 250 = 8\ 640$

Participation de l'Etat aux frais de nourriture

des Etudiants boursiers 15 000

Total du §-9 120 240

§-10 - Frais médicaux et hospitalisation des Etudiants 2 000

§-11 - Stages des Etudiants en vacances 5 000

§-12 - Complément de bourses aux Etudiants Togolais bénéficiant d'une bourse étrangère dont le montant est inférieur à la bourse nationale

a - Zone d'Afrique 200 Etudiants

$10\ 000 \times 200 \times 12 = 24\ 000$

b - Zone Pays Arabes 125 Etudiants

$12\ 000 \times 125 \times 12 = 18\ 000$

c - Zone Pays d'Europe de l'Est

$340\ \text{Etudiants} \times 15\ 000 \times 300 \times 12 = 54\ 000$

d - Zone Canada, Etats-Unis 40 Etudiants

$20\ 000 \times 40 \times 12 = 9\ 600$

Chapitre 51

e - Zone de Chine 30 Etudiants

$25\ 000 \times 30 \times 12 = 9\ 000$

f - Complément de bourses aux Etudiants de 4^e année de médecine phar. Ch. dentaire 1 200

Total du §-12 115 800

§-13 - Centre de Formation des Instituteures des Jardins d'Enfants

Effectif pour l'année 80 : 200

$12\ 000 \times 200 \times 12 = 28\ 800$

Pécule de fin d'année scolaire

$20\ 000 \times 200 = 4\ 000$

indemnités pour constitution de trousseau,

achat livres, fournitures scolaires et frais

de scolarité $10\ 000 \times 200 = 2\ 000$

Participation de l'Etat aux frais

de nourriture des Etudiantes 7 500

Total du § 13 42 300

§-14 - Bourses Etrangères (Bourses FAC Excep.)

Bourses d'études en Belgique

Effectif 1979-1980 : 22

Allocation brute : $42\ 000 \times 12 = 504\ 000$

Equipement trousseau 50 000

554 400

Taux annuel pour les 22 BU

$554\ 400 \times 22 = 12\ 197$

Prime annuelle de vacances

$30\ 200 \times 22 = 664$

Total du §-14 12 861

Total de l'Article 1 1 837 241

Article 2 – Ministère du Travail et de la Fonction Publique	
a – Bourses Ecole Nationale d'Administration	
Allocation accordée aux élèves non fonctionnaires en 1 ^{ère} année 8 000 x 12	1 920
en 2 ^e année 8 000 x 12	1 920
Transport des Elèves pendant les vacances et voyages d'études hors du territoire national	400
b – Voyage d'études et échange d'élèves diplômés au niveau des ENA des Etats membres du Conseil de l'Entente	
– Repas durant le séjour, hébergement et nourriture à l'intérieur du pays	800
– Réception et transport des Elèves visiteurs pendant leur séjour au Togo	210
Total de l'Article 2	5 250

Article 3 – Ministère de la Santé Publique

§-1 – Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux	
1 – Département des Infirmiers 12 000 x 182 x 12	26 208
2 – Département des Laborantins 12 000 x 89 x 12	12 816
3 – Département des Assistants Hyg. 12 000 x 67 x 12	9 648
4 – Département des Kinési-Thérap. 12 000 x 20 x 12	2 880
5 – Département des Orthopédistes 12 000 x 10 x 12	1 440

Chapitre 51

Frais de nourriture à verser au CHU de Lomé 300 x 30 x 12 x 395 =	42 860
Transport des élèves pour excursion d'études	500
Frais de correction concours et examens	
Indemnités de stages aux élèves de 3 ^e année 1 000 x 145 x 3	4 350
Indemnités pour constitution de trousseau	600
Voyage d'études et échanges d'élèves dans les Pays de l'Entente	800
Réception et transport des élèves visiteurs pendant leur séjour	500
Total du §-1	102 402

§-2 – Ecole des Sages Femmes

1 ^{ère} année 12 000 x 40 x 12	5 760
2 ^e année	5 760
3 ^e année	4 320
Frais de nourriture des élèves à raison de 300 F par jour et par élève à verser au CHU 300 x 120 x 30 x 12	12 960
Transport des élèves pour excursion d'études	300

Allocation pour constitution de trousseau	200
Indemnités de stage des élèves de 3 ^e année 10 000 x 40	400
Voyage d'études et échanges d'élèves	
Sages Femmes dans les Pays de l'Entente	600
Total du §-2	30 300

§-3 – Ecole des Aides Sanitaires de Sokodé

1 ^{ère} année	12 960
2 ^e année	11 520
Frais de nourriture 300 x 120 x 30 x 12	12 960
Allocation pour constitution de trousseau	500
Frais de Transport des élèves hors du territoire	300
Total du §-3	38 240
Total de l'Article 3	170 942

Article 4 – Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion Féminine

Centre National de Formation Sociale	3 780
Total de l'Art. 4	3 780

**Article 5 – Ministère des Travaux Publics et des Postes et Télécommunications
ECICA BAMAKO**

Ecole d'Ingénieurs de Bamako
(nombre de boursiers: 20)
Taux par trimestre 108 000.

Chapitre 51

Taux annuel des trimestres 108 000 x 4 x 20	8 640
Prime d'équipement 21 600 x 20	432

Formation à l'ENS PARIS

Un Administrateur des PTT 70 560 x 3	212
Deux Ingénieurs des Télécommunications	423

Formation à l'INC de PARIS

Deux Ingénieurs externes en transmission durée 3 mois 70 560 x 2 x 3	423
Deux Inspecteurs Internes en Communication durée 12 mois	1 693
Un Inspecteur Interne en transmission durée 3 mois	847
Deux Inspecteurs Internes en Communication durée 3 mois	423

Formation au CIPEC/PT TOULOUSE

Deux Inspecteurs exploitation télécommunications durée 12 mois – Bourse 70 560 F par mois	1 693
--	-------

Formation au Centre Multinational de Formation Postale ABIDJAN

Deux Inspecteurs des services mixtes, durée 12 mois Bourse 36 000 F par mois	864
---	-----

**Formation à l'Ecole Nationale Sénégalaise
des PTT de Rufisque**

Six (6) Contrôleurs externes services mixtes durée 3 mois	1 296
Huit (8) Contrôleurs externes 3 mois :	
Bourse 36 000 par mois	864
Cinq (5) Contrôleurs externes exploitation télécommunications durée 12 mois :	
Bourse 36 000 par mois	2 160

Frais de Scolarité

Douze (12) agents durée 10 mois 22 500 x 12 x 3	810
--	-----

Total de l'Art. 5 20 780

**Article 6 - Ministère du Développement
et de l'Aménagement Rural**
§-1 - Ecole des Assistants d'Elevage de Bamako

Effectif 30 boursiers	
Allocations du 1/1 au 30/9/80, 1- 000 x 30 x 9	9 720
Allocations du 1/10 au 31/12/80, 3 mois 36 000 x 30 x 3	3 240
Prime d'équipement 21 600 x 30	648

Total du §-1 13 608

§-2 - Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs

Equipement Rural de Ouagadougou	
Effectif : 7 Elèves Ingénieurs	
Allocations du 1/1 au 30/6/80 :	
36 000 x 7 x 6	1 512
Allocations du 1/10 au 31/12/80 :	
36 000 x 7 x 3	756
Frais de fonctionnement et charge à payer (323 750 x 7) + 1 125 000	3 392

Total du §-2 5 660

Total de l'Article 6 19 268

Chapitre 51
Articles 7 - Ministère du Commerce et des Transports

Institut International de Formation Statistique de Yaoundé ; Effectif : 20 Elèves.	
Allocations du 1/1 au 31/6/80 :	
36 000 x 20 x 6	4 320
Allocations du 1/10 au 31/12/80 :	
36 000 x 20 x 3	2 160
Pilotage	6 000
Indemnités de vacances aux élèves CREAM : 12 000 x 40 x 3	1 440

Total de l'Article 7 13 920

8 - Bourses de Stage des Fonctionnaires à l'étranger	4 000
---	-------

**9 - Ministère de la Jeunesse, des Sports
et de la Culture**
**Institut National de la Jeunesse
et des Sports Département
Education Physique et Sports**
§-1 - Maître d'Education Physique et Sportive :

Promotion 1977/80 ; 3 ^e année : 18 boursiers du 1/1/80 au 30/9/80 : 15 000 x 18 x 9	2 430
---	-------

Promotion 1978/81 ; 2 ^e année : 26 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 15 000 x 26 x 12	4 680
---	-------

Promotion 1979/82 ; 1 ^{re} année : 30 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 15 000 x 30 x 12	5 400
--	-------

Promotion 1979/83 1 ^{re} année à recruter 30 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80 : 15 000 x 30 x 4	1 800
---	-------

Total du §-1 14 310

§-2 - Professeurs Adjoints d'EPS

Promotion 78/80 ; 2 ^e année (fin de formation). 5 boursiers du 1/1/80 au 31/9/80 : 21 600 x 5 x 9	972
---	-----

Promotion 1979/81 ; 1 ^{re} année : 20 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 21 600 x 20 x 12	5 184
--	-------

Promotion 1980/82 ; 1 ^{re} année à recruter 10 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80 : 21 600 x 10 x 4	864
---	-----

Total du §-2 7020

§-3 - Professeurs d'EPS

Promotion 1977/81 ; 3 ^e année ; 3 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 21 600 x 3 x 12	778
---	-----

Promotion 1978/82 ; 2 ^e année : 3 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 21 600 x 3 x 12	778
---	-----

Promotion 1979/83 ; 1 ^{re} année : 3 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 21 600 x 3 x 12	778
--	-----

Promotion 1979/84 1 ^{re} année à recruter 5 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80 : 21 600 x 5 x 5 x 4	432
---	-----

Total du §-3 2 766

Département Jeunesse et Animation
§-4 - Instituteurs de Jeunesse et Animation

Promotion 1977/80 3 ^e année (fin de formation) 15 boursiers du 1/1/80 au 31/9/80 : 15 000 x 15 x 9	2 025
---	-------

Promotion 1978/81 2 ^e année ; 20 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 15 000 x 20 x 12	3 600
---	-------

Promotion 1979/82 ; 1 ^{re} année 16 boursiers du 1/1/80 au 31/12/80 : 15 000 x 16 x 12	2 880
--	-------

Promotion 1980/83 ; 1 ^{re} année à recruter 15 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80 : 15 000 x 15 x 4	900
---	-----

Total du §-4 9 405

5-5 - Conseillers Adjoints de Jeunesse et Animation

Promotion 1978/80; 2 ^e année (fin de formation)	
1 boursier du 1/1/80 au 31/9/80:	
21 600 x 2 x 12	194
Promotion 1979/81; 1 ^{ère} année 2 boursiers du	
1/1/80 au 31/12/80: 21 600 x 2 x 12	518
Promotion 1980/82; 1 ^{ère} année à recruter	
5 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80: 21 600 x 5 x 4	432
Total du 5-5	1 144

Département de Culture**5-6 - Agents de Promotion Culturelle**

Promotion 1978/81 2 ^e année; 18 boursiers du	
1/1/80 au 31/12/80: 15 000 x 18 x 12	3 240
Promotion 1979/82 1 ^{ère} année; 26 boursiers du	
1/1/80 au 31/12/80: 15 000 x 12 x 26	4 680
Promotion 1980/83 1 ^{ère} année à recruter	
15 boursiers du 1/9/80 au 31/12/80:	
15 000 x 15 x 4	900
Total du 5-6	8 820
Total de l'Article 9	43 465

Article 10 - Ministère des Finances et de l'Economie

Centre de Formation des Cadres Supérieurs (BU)	84 000
Bourses d'études dans les Ecoles de Régie Financière:	
Bourses d'études en France catégorie E:	
70 560 x 12 x 19	16 088
Prestation tarifée à 40%: $\frac{16\,088 \times 40}{100}$	6 435

Chapitre 51

Frais de fonctionnement office à 5%:	
$\frac{16\,088 \times 5}{100}$	804
Frais de trousseau et d'équipement:	
36 000 x 19	684
Indemnités annuelles de vacances:	
43 000 x 19	821
Total de l'Article 10	108 832

Articles 11 - Indemnités de Rapatriement

30 boursiers:	
Taux forfaitaires: 75 000 x 30	2 250

12 - Frais d'hébergement des boursiers partant pour l'URSS	3 000
---	--------------

13 - Bourses d'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT)

5-1 - 200 bourses d'Etudes de second degré à 40 000: 40 000 x 200	8 000
5-2 - Bourses d'Etudes Universitaires en France Effectif pour l'année 1979/80: 4 BU	
Allocations brutes: 42 000 x 12 =	504 000
Trousseau d'équipement +	50 400
	554 400
Taux annuel pour les 4 BU:	
554 400 x 4	2 218
Frais de fonctionnement Office à 5%:	
$\frac{2\,218 \times 5}{100}$	110
Prestations tarifées à 40%:	
$\frac{2\,218 \times 40}{100}$	887
Indemnités annuelles de vacances:	
30 000 x 4	120
Total de l'Article 13	11 335
TOTAL DU CHAPITRE 51	2 244 063

Chapitre 52 - Secours

Articles 1 - Allocations aux enfants indigents, infirmes et vieillards	3 000
2 - Aides scolaires	15 000
3 - Secours scolaires	7 000
4 - Secours individuels temporaires	3 000
5 - Secours exceptionnels et reconstruction du Cheptel en cas d'Epizooties	1 000
6 - Secours d'urgence aux victimes des calamités publiques et diverses	6 000
Total du Chapitre 52	35 000

Chapitre 53 - Dépenses d'ordre

Articles 1 - Approvisionnement des comptes sur fonds de réserves	PM
2 - Dépenses d'ordre diverses	PM
Total du Chapitre 53	PM

Chapitre 54 - Dotation pour le Budget d'investissement	7 401 480
---	------------------

ETAT C**BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DU TOGO****RECETTES****DIVISION I**

1980

PARAGRAPHE I - RESEAU FERRE**TRANSPORT DU COMMERCE****1° - Voyageurs**

1° - Voyageurs	250 000
2° - Perceptions supplémentaires	400
3° - Bagages	15 000
4° - Tickets de quai	3 500
	<u>268 900</u>

2° - Marchandises G.V.

5° - Marchandises grande vitesse	6 000
--	-------

3° - Marchandises P.V.

6° - Marchandises petite vitesse	150 000
7° - Magasinage	6 000
8° - Voies Locales	20 000
	<u>176 000</u>

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE I**TRANSPORTS DU COMMERCE**

Voyageurs	268 900
Marchandises G.V.	6 000
Marchandises P.V.	176 000
	<u>450 900</u>

PARAGRAPHE II - TRANSPORTS ADMINISTRATIFS**1° - Voyageurs**

9° - Voyageurs	25 000
10° - Bagages	8 500
	<u>33 500</u>

2° - Marchandises G.V.

11° - Marchandises grande vitesse	200
12° - Transports Postaux	1 848
	<u>2 048</u>

3° - Marchandises P.V.

13° - Marchandises petite vitesse	2 000
14° - Voies Urbaines	1 000
	<u>3 000</u>

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE II

1980

TRANSPORTS ADMINISTRATIFS

Voyageurs et Bagages	33 500
Marchandises G.V.	2 048
Marchandises P.V.	3 000
	<u>38 548</u>

PARAGRAPHE III - RECETTES HORS TRAFIC**1° - Recettes des Cessions**

15° - Produit des cessions du Service Voie et Bâtiments	9 000
16° - Produit des cessions du Service Matériel et Traction	1 200
17° - Produit des cessions du Service Exploitation et du magasin général	1 500
	<u>11 700</u>

2° - Recettes diverses

18° - Recettes à différents titres, retenues logements, eau, électricité	10 000
19° - Reversement du Compte Hors Budget 114 - 31-9	40 000
20° - Droit de timbres perçu pour le budget Général	2 000
21° - Prestations faites en matériel à l'organisme du Port de Lomé	3 500
22° - Vente de ferrailles	779
23° - Recettes de la Police Spéciale	120
24° - Retenue pour frais d'hospitalisation	2 750
	<u>59 149</u>

RECAPITULATION DU PARAGRAPHE III

Recettes des cessions	11 700
Recettes diverses	59 149
	<u>70 849</u>

PARAGRAPHE IV - RECETTES DES EXERCICES ANTERIEURS

25° - Recettes du Trafic du Réseau ferré	24 000
26° - Recettes hors trafic du Réseau ferré	2 000
	<u>26 000</u>

RECAPITULATION DE LA DIVISION RESEAU FERRE

Transports du Commerce	450 000
Transports Administratif	38 548
Recettes Hors Trafic	70 849
Recettes des Exercices antérieurs réseau ferré	26 000
	<u>585 397</u>

DIVISION II**RECETTES EXTRAORDINAIRES**

27° - Subvention du Budget Général	380 365
28° - Versement du Compte « Opérations Routières » des CFT	<u>380 365</u>

DIVISION III - RECETTES D'ORDRE**RECAPITULATION GENERALE**

Division I - Réseau ferré	585 397
Division II - Recettes Exceptionnelles	380 365
Division III - Recettes d'Ordre	<u>985 762</u>

ETAT D**BUDGET ANNEXE DES CHEMINS DE FER DU TOGO****GESTION 1980****DEPENSES****DIVISION I - DEPENSES DE PERSONNEL****Chapitre premier = Personnel**

Articles 1 - Services Généraux	57 000
2 - Service Exploitation	138 872
3 - Service Voie et Bâtiments	183 740
4 - Service Matériel-Traction	<u>162 986</u>
	542 598

Chapitre II - Dépenses communes de personnel

Articles 1 - Allocations, primes, Indemnités	8 575
2 - Main-d'œuvre supplémentaire	200
3 - Heures supplémentaires	1 675
4 - Frais divers de personnel	10 000
5 - Charges Sociales et fiscales	<u>82 349</u>
	102 799

RECAPITULATION DE LA DIVISION I

Chapitre I - Dépenses de personnel	542 598
Chapitre II - Dépenses communes de personnel	<u>102 799</u>
	645 397

DIVISION II - DEPENSES DE MATERIEL**Chapitre III - Dépenses de matériel**

Articles 1 - Services Généraux	7 165
2 - Service Exploitation	1 678

3 - Service Voie et Bâtiments	8 735
4 - Service Matériel et Traction	52 850
	<u>70 428</u>

Chapitre IV - Dépenses communes de matériel

Articles 1 - Fourniture de la Régie des Eaux	450
2 - Fourniture du courant électrique	10 000
3 - Frais de correspondance, téléphone, télégraphe	6 000
4 - Habillement & équipement des agents	1 300
5 - Fournitures et matér. Secrétariat	7 480
6 - Tickets voyageurs	4 000
7 - Fournitures techniques diverses	<u>149 787</u>
	179 017

Chapitre V - Travaux neufs grosses réparations - 1980

Articles 1 - Service Matériel et Traction	3 000
2 - Service Exploitation	1 550
3 - Service Voie et Bâtiments	2 000
4 - Services Généraux	<u>6 550</u>
	6 550

RECAPITULATION DE LA DIVISION II

Chapitre III - Dépenses de matériel	70 428
Chapitre IV - Dépenses communes de matériel	179 017
Chapitre V - Travaux neufs grosses réparations	<u>6 550</u>
	255 995

DIVISION III - DEPENSES DIVERSES**Chapitre VI - Dépenses diverses**

Articles 1 - Annuité à MATISA SA pour fourniture d'une brouse niveleuse	18 000
2 - Remboursement à la KREDITANSTALT du prêt A 03 achat de 25 wagons en 1972	16 000
3 - Remboursement au Budget Général du montant des allocations viagères payées pour le compte des CFT	1 100
4 - Application de la Convention avec l'Office Français des Chemins de Fer (OFERMAT)	1 280
5 - Versement au Budget Général du produit des timbres perçu avec les recettes d'exploitation	2 000
6 - Honoraires des Avocats et Experts, frais de procès	250
7 - Indemnités pour dommages aux voyageurs, transporteurs, détaxes, pertes, avaries, manquants	700
8 - Subvention à la Vie du Rail	40
9 - Equipement Société Sportive des Cheminots	100
10 - Contribution à l'Union Africaine des chemins de fer (UAC)	4 000
11 - Renouvellement de véhicules routiers	4 300
12 - Frais de réception et dépenses imprévues	<u>1 000</u>
	48 770

DIVISION IV - DEPENSES EXCEPTIONNELLESChapitre VII - **Dépenses exceptionnelles**

Article 1 - Achat de pièces de rechange 15 500

DIVISION V 1980Chapitre VIII - **Reversements Divers**Article 1 - Versement au Fonds de Roulement
pour reconstitution ou augmentation
de sa dotation 100**DIVISION VI - DEPENSES D'ORDRE****RECAPITULATION GENERALE DES DEPENSES**

DIVISION I	- Dépenses de personnel	645 397
DIVISION II	- Dépenses de matériel	255 995
DIVISION III	- Dépenses diverses	48 770
DIVISION IV	- Dépenses exceptionnelles	15 500
DIVISION V	- Reversement divers	100
DIVISION VI	- Dépenses d'ordres	
		965 762

ETAT E**COMPTES SPECIAUX DU TRESOR - (en milliers de francs)**

N°	INTITULES DES COMPTES	CREDITS	DEBITS	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
I - COMPTES D'AFFECTATIONS SPEC.					
112-36	Amendes et condamnations pécuniaires diverses à répartir	70 000	70 000		
112-63	Frais de poursuites s/contributions et taxes	5 000	5 000		
113-05	Fonds provenant de l'aide directe des USA	-	-		
113-06	Fonds de contrevaieur des fournitures effectuées par les USA	-	-		
113-07	Utilisation des fonds de contrevaieur des fournitures effectuées par les USA	-	-		
113-08	Lutte contre la peste bovine	-	-		
113-32	Fonds d'Aide et de Coopération	-	-		
113-33	Travaux en régie pour le compte du FAC	-	-		
113-35	UNICEF - Affaires Sociales	-	-		
113-36	UNICEF - Santé Publique	-	-		
113-37	OMS - Service du Paludisme	-	-		
113-39	OMS - Campagne Eradication de la variole	-	-		
113-40	Fonds de roulement bâtiment PNUD	-	350		350
113-41	Lutte contre la Péripnéumonie des bovidés	-	-		
113-42	Programme de développement du cacao et du café	-	-		
113-43	Prêt du Conseil de l'Entente	-	-		
113-44	Prêt AID : Projet de développement rural de la Région Maritime	140 000	140 000		
113-45	Infrastructure d'accompagnement pour CIMAO : Construction de chemin de fer et de cité ouvrière	-	-		
113-46	Indemnité forfaitaire mensuelle de logement des agents de l'Assistance Technique Française	40 000	40 000		
113-50	Travaux en régie pour le compte FED	-	-		
113-51	Travaux en régie effectués par les subdivisions des Travaux Publics	-	-		
113-52	Projet éducation	-	-		
115-26	Fonds routier	-	-		
115-34	Fonds de protection des cultures - Taxe phytosanitaire	30 000	45 000		15 000
115-35	Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente	6 000	8 000		2 000
115-36	Assainissement et bitumage de la ville de Lomé	-	-		
115-37	Produits de la Loterie Nationale Togolaise	-	-		
115-38	Fonds de péréquation sur le sucre	25 000	30 000		5 000
115-39	Fonds de recherches minières	-	-		
115-40	Ressources extraordinaires - Exercice 1968	-	-		
	TOTAUX A REPORTER	316 000	338 350		22 350

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBITS	CREDITS	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
	REPORT	316 000	338 350		22 350
115-41	Plan quadriennal d'entretien routier	-	-		
115-42	Fonds de soutien à l'Industrie Textile	-	-		
115-43	Programme des grands travaux	-	-		
115-44	Fonds de lutte contre la faim	-	-		
115-45	Comptes d'affectations diverses	100 000	100 000		
115-46	Plantations d'Etat	-	-		
115-46	Projet de développement de l'élevage de bovins	-	-		
115-48 1	Fonds de soutien du sucre	-	-		
115-48 2	Autres produits de première nécessité	-	-		
115-49	Fonds de péréquation sur produits pétroliers	-	60 000		60 000
115-58	Produits divers provenant des . . .	-	-		
115-60	Produits de participations financières de l'Etat	600 000	600 000		
115-71	Fonds spécial de prévoyance	-	-		
115-72	Fonds de concours aux sinistrés	-	-		
115-75 1	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger (Dollars)	-	-		
115-75 2	Produits de la vente des figurines postales à l'étranger (CFA)	-	-		
115-78	Fonds d'encouragement de la Douane	10 000	10 000		
115-102	Surcharge Frêt-Océan	-	-		
	TOTAL DES COMPTES D'AFFECTATIONS SPECIALES	1 026 000	1 108 350		82 350
	II - COMPTES DE COMMERCE				
111-01	Fonds d'approvisionnement TOGOPHARMA	-	-		
111-02	Fonds d'approvisionnement en matériel et produits phytosanitaires	-	-		
111-05	Fonds de roulement pharmacie Approvisionnement Services Ind. Animales	5 000	5 000		
114-35	Cessions des travaux et fournitures des C.F.T.	60 000	80 000		20 000
103-07	Adjudications, recettes et dépenses dossiers d'appel d'offre	2 000	4 000		2 000
114-31 3	Fonds de roulement des C.F.T.	65 000	-	65 000	
114 31 4	Fonds de roulement des C.F.T.	-	-		
114-31	Opérations réalisées au profit du Tiers Port de Lomé	-	-		
114-31 8	Exploitation routière des C.F.T.	-	-		
114-31 9	Opérations CIMAO des C.F.T.	40 000	40 000		
	TOTAL DES COMPTES DE COMMERCE	172 000	129 000	65 000	22 000
	III - COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS				
100-02	Comptes d'opérations avec le Trésor Français	250 000	250 000		
	IV - COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES				
112-30	Pertes et gains sur changes et transferts pour compte ACCDC	35 000	30 000	5 000	

N°	INTITULES DES COMPTES	DEBITS	CREDITS	SOLDES	
				DEBITEURS	CREDITEURS
V - COMPTES D'AVANCES					
125-20	Avances pour achat de véhicules	12 000	2 000	10 000	
125-23	Fonds de roulement d'EDITOGO	35 000		35 000	
125-34	Avances à la SOTEXIM	-	-		
125-25	Avances à la CEET	-	-		
125-28	Avances exceptionnelles du 13 Janvier	20 000	20 000		
125-29	Avances pour achat de wagons bennes	-	-		
125-31	Avances à l'Office Togolais des Phosphates	-	-		
125-32	Avances à la SOTOMA	-	-		
TOTAL DES COMPTES D'AVANCES		67 000	22 000	45 000	

ETAT F

TABLEAU DES EFFECTIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS GESTION 1980

SERVICES	AT	A1	A2	B	C	D	Ambas- sadeurs	Con- trac- tuels	Déci- sion	Perma- nents	TOTAL	
											1979	1980
Présidence de la République/PTT	-	29	104	161	199	278	-	-	-	1 011	1 837	1 782
Finances et Economie	-	62	73	117	252	439	-	1	-	950	1 852	1 894
Défense Nationale	-	12	23	150	329	5 067	-	-	-	19	5 392	5 600
Affaires Etrangères	-	47	14	25	29	1	15	1	-	224	418	356
Intérieur	-	48	6	81	173	2 281	-	-	-	315	2 735	2 904
Travail et Fonction Publique	-	14	12	33	15	1	-	-	-	179	218	254
Justice	-	36	6	49	28	26	-	-	-	187	332	332
TP/Mines et Ressources Hyd.	7	71	19	64	76	15	-	1	-	583	852	836
Développement Rural	12	67	106	169	198	20	-	-	1	1 491	1 308	2 064
Santé Publique	6	109	119	1 021	466	213	-	-	26	1 877	3 628	3 837
Education Nle et Recherche.Sc.	127	472	703	2 330	5 745	493	-	61	96	5 279	14 049	15 306
Information	-	29	88	126	173	2	-	-	-	487	808	905
Commerce et Transports	-	23	31	27	76	5	-	-	-	206	360	368
Plan et Développement Industriel	16	69	69	62	70	21	-	-	-	306	547	613
Jeunesse et Sports	11	35	37	189	78	2	-	2	1	226	509	581
Aménagement Rural	-	19	26	67	100	41	-	-	-	740	2 126	993
Affaires Sociales et Promot/Fém.	-	11	50	76	248	4	-	-	-	257	603	646
Ministère Délégué Sociétés d'Etat	-	2	1	1	1	-	-	-	-	19	-	24
Cour Suprême	-	4	1	3	-	1	-	-	-	11	20	20
TOTAL GENERAL	179	1 159	1 488	4 751	8 256	8 910	15	66	124	14 367	37 594	39 315

ETAT G

TABLEAU DES EFFECTIFS DU BUDGET ANNEXES DES CHEMINS DE FER DU TOGO GESTION 1980

SERVICES	Assistance Technique	CATEGORIE				AGENTS PERMANENTS	TOTAL
		A	B	C	D		
		Services généraux	-	3	2		
Service exploitation	-	2	5	13	16	313	349
Service voie et bâtiments	2	6	3	12	12	450	485
Service Matériel-Traction	2	1	4	14	20	304	345
	4	12	14	51	53	1 133	1 267